

Les migrations et le mouvement ouvrier en Provence

Robert Mencherini
président de PROMÉMO

Les travaux scientifiques sur les migrations ne font pas défaut. Les historiens des centres universitaires de Provence, une région particulièrement riche en la matière, ont largement contribué au renouvellement de la recherche. À Marseille, Émile Temime a animé, pendant des années, un séminaire sur ce thème. Quelques-uns d'entre nous ont participé aux exposés et discussions du séminaire de la Vieille Charité, prolongés par d'importantes publications, toujours sous la direction d'Émile Temime¹. À Nice, Ralph Schor a suscité et dirigé de nombreux travaux sur ce sujet². Dans le Var, les recherches de Jacques Girault lui ont permis d'établir un tableau extrêmement utile, à la fois très précis et synthétique, de la population étrangère. On le retrouve ici, dans les extraits de sa thèse d'État, *Les Varois et le socialisme*, qu'il nous a aimablement autorisés à reproduire.

Aujourd'hui, le relais est pris, très heureusement, par une nouvelle génération d'historiens. La belle exposition du centre d'Aix des archives départementales des Bouches-du-Rhône, avec ses commissaires, Céline Régnaud et Stéphane Murlane, en témoigne³, ainsi que les travaux d'Yvan Gastaut⁴. Des thèses en cours, celles de Stéphane Kronenberger⁵ ou d'Elena Bevilacqua, qui analyse ici la construction d'une représentation sociale au travers des migrants d'origine italienne à la fin de l'Ancien Régime. Par ailleurs, plusieurs associations recueillent des témoignages de migrants d'hier et d'aujourd'hui. L'association Histoire et Patrimoine seynois a collecté une cinquantaine de récits de vie et des documents personnels. Ils ont donné lieu, en janvier-février 2013, au centre Nelson Mandela, à une exposition dont Andrée Bensoussan explicite, dans ce *Bulletin*, la genèse et les prolongements. L'association Ancrages mène également une action remarquable : Patrick Hautière présente son site web et ses nombreuses ressources documentaires.

Ce *Bulletin de Promémo*, ne pouvait recenser l'ensemble de ces activités. Il était impossible également de prendre en compte la totalité des secteurs où œuvrent les migrants aux 19^e et 20^e siècles. Bien que beaucoup d'entre eux soient employés dans l'agriculture ou dans les services domestiques, le choix a été fait de traiter essentiellement de l'industrie.

Plusieurs articles offrent ainsi un aperçu des conditions de vie et de travail des immigrés dans des établissements divers. Gérard Leidet les décrit pour les industries chimiques de Septèmes entre 19^e et 20^e siècles. Alain Préhu évoque, pour cette période, les tripières et les boyaudières italiennes des abattoirs de Marseille et Julien Saint-Roman les ouvriers étrangers des chantiers de construction navale de La Seyne. Claude Majastre rappelle le labeur épuisant de l'usine de tuiles de la Coudourière à Six-Fours. Ces études confirment la pénibilité et la précarité du travail pour une main-d'œuvre, alors essentiellement italienne.

La vie est encore plus rude et les difficultés sont encore plus grandes pour les femmes. À partir d'une vingtaine de témoignages de femmes d'immigration récente à La Seyne, Yolande

.....
1. Émile Temime, avec Marie-Françoise Attard-Maraninchi, Pierre Échinard, Jean-Jacques Jordi, Renée Lopez, Abdelmalek Sayad, *Migrations. Histoire des migrations à Marseille*, Marseille, Jeanne Laffitte, 2007, quatre volumes (réédition).

2. À lire, en particulier, Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du 19^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996, coll. «U-Histoire».

3. Exposition en deux volets «Ouvriers d'ailleurs» à Aix-en-Provence et «Rivages des produits du monde» à Marseille (sous la direction de Xavier Daumalin et Olivier Raveux). Parmi les publications récentes de Céline Régnaud et Stéphane Murlane (dir.), *Les batailles de Marseille. Immigration, violences et conflits, 19^e-20^e siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2013 et, à paraître, un ouvrage sur l'immigration italienne.

4. Par exemple, Yvan Gastaut, *L'opinion française et l'immigration sous la 5^e République*, Paris, Seuil, 2000.

5. Cette thèse, sous la direction de Ralph Schor, présentera, en «temps de paix et temps de guerre», les «parcours des travailleurs étrangers de l'est et du sud-est de la France (1871-1920)».

Le Gallo signale que beaucoup d'entre elles ont pris la relève des hommes et sont devenues les piliers de la vie familiale.

Nous nous sommes surtout interrogés – le titre de ce *Bulletin* l'indique – sur les liens entre les immigrés et le mouvement ouvrier en Provence qui, comme chacun le sait, est parfois « effervescent ». Plusieurs contributions établissent, au fil du temps, que ces relations n'ont été ni simples ni rectilignes. Les obstacles sont multiples. René Merle, dans son analyse des grèves de 1897-1898 aux chantiers de La Seyne, Colette Drogoz dans son étude de la grève des ouvrières et ouvriers des usines de chaux et ciment de La Bédoule en 1901, mettent en évidence l'utilisation, par le patronat et les autorités, de la division entre Français et immigrés. En regard, certains représentants du mouvement ouvrier peuvent aussi jouer sur la xénophobie. C'est le cas, en 1923, de Siméon Flaissières, maire de Marseille – socialiste indépendant – dans sa fameuse déclaration à propos des Arméniens, que décortique, de manière très nuancée, Bernard Régaudiat⁶.

Dans ce contexte, l'engagement militant des immigrés n'est pas aisé. Certains franchissent le pas, comme deux immigrés de La Seyne, l'un maghrébin, l'autre guinéen, dont Marc Cellini détaille l'itinéraire. On assiste aussi à des mobilisations collectives que favorise, à plus d'une reprise, la solidarité ouvrière. Linda Guerry montre comment s'établit, dans les années 1920, la jonction entre la Bourse du travail de Marseille et les jeunes ouvrières d'une filature, « usine-couvent », de La Capelette⁷. Julien Gaertner relate le soutien apporté par la CGT, le PCF et les chrétiens à la grève des travailleurs sénégalais et maghrébins de la SAMIC, à La Seyne, dans les années 1970. Janine Andréani-Boulcault porte témoignage sur la grève des ouvriers maghrébins qui construisaient, en mai 1981, le Palais du Festival à Cannes, et leur appel à l'Union locale CGT dont elle était secrétaire⁸. Et Patrick Hautière attire l'attention sur l'investissement de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et de l'Action catholique ouvrière (ACO) du Var dans la solidarité avec les travailleurs immigrés.

Ce *Bulletin de Promémo*, comme les précédents, ne prétend pas à l'exhaustivité. Nous souhaitons simplement qu'il puisse servir de point d'appui, comme les recherches que nous avons mentionnées plus haut, comme les publications évoquées dans les notes de lecture de Gérard Leidet, pour des discussions et d'autres études et recueils de témoignages. Les observations de Marcel Debelley sur l'écomusée du cheminot veynois, soulignent, une fois encore, si besoin était, l'importance des lieux de mémoire locaux – une rubrique à laquelle nous sommes attachés – dans la préservation du patrimoine ouvrier et social. Qu'il nous soit enfin permis, en conclusion, de remercier très sincèrement Yolande Le Gallo qui a été la cheville ouvrière de ce *Bulletin*.

.....
6. Voir la biographie de Siméon Flaissières dans le *Maitron*.

7. L'article de Linda Guerry a déjà été publié dans le n° 2 du *Bulletin de Promémo*, mai-juin 2004, aujourd'hui épuisé. Depuis, Linda Guerry a soutenu, en décembre 2008, une thèse très remarquée, sous la direction de Françoise Thébaud, *(S')exclure et (s')intégrer. Le genre de l'immigration et de la naturalisation. L'exemple de Marseille (1918-1940)*, devant un jury présidé par Gérard Noiriel. Celle-ci a été éditée en 2013, dans une version allégée, par les Presses de l'École normale supérieure de Lyon.

8. Comme l'article de Linda Guerry, le témoignage de Janine Andréani-Boulcault a été publié dans le n° 2 du *Bulletin de Promémo*.

Dans la région marseillaise

Elena Bevilacqua
EHESS Marseille, Centre Norbert Elias

Migrants d'origine italienne à Marseille à la fin de l'Ancien Régime : la construction d'une représentation sociale

La fin de l'Ancien Régime, avec le bouleversement révolutionnaire et avec la nouvelle armature administrative mise en place, signe le début du développement du système

Dans ce domaine, le cas de Marseille est très intéressant : les étrangers ont toujours été présents dans la ville, pour des motifs différents, liés non seulement au commerce, qu'on sait



.....
Le port de Marseille par Joseph Vernet
.....

d'identification qu'on connaît aujourd'hui. La nécessité de *connaître*, d'*identifier* les étrangers a été toujours présente en France avec des lois faites *ad hoc*¹. La Révolution lui donne des nouvelles caractéristiques : *enregistrer* les étrangers et, en général, *recenser*, donc *connaître*, la population française devient un enjeu central pour le nouvel État.

.....
1. Cf. Dubost Jean-François et Sahlins Peter, *Et si on faisait payer les étrangers ? Louis XIV, les immigrés et quelques autres*, Flammarion, Paris, 1999 ; Sahlins Peter, *La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime*, «Annales. Histoire, sciences sociales», 55, 5, 2000, p. 1081-1108 (www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_2000_num_55_5_279901) ; Sahlins Peter, *Unnaturally French. Foreign citizens in the Old Regime and after*, Cornell University Press, Ithaca & London, 2004.

être une prérogative de la ville². Les gens d'origine italienne³, en particulier, ont joué un rôle central dans le contexte migratoire marseillais, avec leur générale disposition à la mobilité, décidant, à la fois, d'aller ou de résider dans la *cité phocéenne*.

Cette étude donne un cadre général du

.....
2. On ne peut pas se focaliser sur les particularités du commerce marseillais. Il faut quand même dire que le 19^e siècle signe un moment important pour la *cité phocéenne*, dans ce domaine. Cf. Carrière Charles, *Négociants Marseillais au 18^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Institut Historique de Provence, Marseille, 1973.

3. On utilise «gens d'origine italienne» comme l'Italie n'existait pas encore, car l'Unité de l'Italie est réalisée en 1861 ; dans le texte on utilise, pour simplifier, la dénomination d'«Italiens», pour se référer aux gens originaires de la péninsule transalpine.

système administratif, réglant le rapport de Marseille avec la présence étrangère, et propose une représentation sociale d'un groupe précis, celui des Italiens, à travers l'analyse d'une source très riche *L'enregistrement des étrangers de l'an II*⁴.

La volonté de *connaître*, d'*identifier* et d'*enregistrer* la population et, en particulier, les étrangers, caractéristique de la fin du 18^e siècle, donne la documentation nécessaire à l'historien qui veut étudier les phénomènes migratoires, dans la mesure où elle permet de comprendre le lieu d'accueil des migrants et, en particulier, les systèmes de connaissance et de contrôle mis en place par les autorités : on se réfère, par exemple, aux recensements, aux enregistrements dont celui des étrangers, à l'état civil et à ses statistiques, aux listes et aux rubriques des étrangers, documents tous présents dans les Archives municipales de Marseille.

Le 18^e siècle a été un moment important dans le processus d'identification des individus, entendu comme *processus privé*, définition par soi-même, ou comme *processus public*, définition au niveau des institutions, comme, par exemple, l'État. À la fin du siècle, apparaissent et se développent des instruments et des techniques visant à identifier, définir l'appartenance au groupe, à la communauté, à la société. La définition de l'État, qui commence d'une manière nouvelle avec la Révolution, passe par la définition de sa population, de ses citoyens et, par contraste, des étrangers qui résident sur son territoire ; néanmoins, il ne faut pas oublier que les questions identitaires ont certes connu un traitement plus approfondi par l'État au 18^e siècle, mais qu'il s'agit encore d'une catégorie sociale toujours existante dans l'histoire : il s'agit d'un « problème scientifique propre⁵ ». La caractéristique du 18^e siècle, par rapport aux siècles précédents, est qu'on commence à donner une importance majeure aux *identités de papier*, suite aux stratégies de protection des frontières et à la nécessité de la sécurité interne de l'État : il fallait que tous

les individus prouvassent leur identité civile avec un document officiel, afin de rejoindre la sécurité publique, sociétale et celle de l'état.

L'état civil, les enregistrements et les recensements de la population résidente sur le territoire français, qu'il s'agisse des citoyens ou des étrangers, donc toute la documentation produite par les autorités civiles, également celle que l'on peut qualifier de fiscale, constituent le début d'une nouvelle façon d'identifier les personnes : capillaire, systématique et centralisée. Il faut quand même souligner qu'initialement des difficultés ont retardé l'application des lois et le recueil précis des déclarations : tout cela représente un problème pour l'historien qui veut s'occuper de la population, étant donné que les documents sont élaborés de façon différente et, en plus, n'arrivent pas à cerner précisément toute la population⁶. Les problèmes étaient perçus à l'époque aussi, on le voit bien avec les rapports et les plaintes présentées jusqu'à la première moitié du 19^e siècle : l'incompétence des gens chargés de telles opérations de contrôle, les prévarications et les entorses multiples à la loi, les falsifications, sont les problèmes les plus répandus⁷.

Le cas des étrangers à Marseille, à la fin du 18^e siècle, est très intéressant dans ce processus national de mise en place d'un régime d'identification et l'*Enregistrement des étrangers de l'an II* en est un exemple. Avant de rentrer dans le détail, il faut présenter la source dans le contexte où elle se situe, en particulier dans le rapport de la ville avec la présence étrangère.

Le grand ouvrage d'Émile Temime sur la migration à Marseille⁸ nous a appris que les étrangers ont toujours joué un rôle important dans la ville, à partir de l'époque moderne⁹.

.....
6. Il s'agit d'une problématique qu'on est en train d'approfondir dans l'étude de la population de Marseille, à travers les premiers recensements élaborés dans la ville.

7. Pour l'histoire des *identités de papiers*, cf. Denis Vincent, *Une histoire de l'identité. France, 1715-1815*, Champ Vallon, Seyssel, 2008 ; Noiriel Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration (19^e-20^e siècle)*, Seuil, Paris, 1988 ; Noiriel Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France (19^e-20^e siècle)*, Hachette, Paris, 1992 ; Noiriel Gérard, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Belin, Paris, 2001 ; Noiriel Gérard (dir.), *op. cit.*, 2007.

8. Temime Émile (dir.), *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*. En particulier, t. 1, Échinard Pierre, *La préhistoire de la migration (1482-1830)*, Edisud, La Calade, Aix-en-Provence, 1989

9. Cfr. aussi Pizzorusso Giovanni et Sanfilippo Matteo, *Rassegna Storiografica sui fenomeni migratori a*

.....
4. Archives municipales de Marseille, AMM 2 I 172. La source a été objet d'un mémoire de master 2 et sera centrale dans la contribution qu'on présente ; le développement des sources, commencé en thèse, aidera aussi à mieux présenter cette contribution. Cf. Bevilacqua Elena, *Gli Italiani a Marsiglia nel XVIII^e secolo. Analisi dell'« Enregistrement des étrangers (an II) »*, mémoire de Master 2, Università degli Studi di Roma Sapienza, A. A. 2011/2012.

5. Noiriel Gérard (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Belin, Paris, 2007, p. 4-6.

Le «beau 18^e siècle marseillais», dont parle Carrière, souligne la grandeur et le triomphe de la ville, qui, pendant ce siècle, devient un des principaux ports de la Méditerranée. Cette grandeur économique et commerciale de la ville et l'esprit révolutionnaire français, qui se répand dans toute l'Europe, peuvent avoir aidé la mobilité vers la France et, en particulier, vers Marseille. En effet, à côté de la croissance commerciale et économique et malgré les crises démographiques, dues, en particulier, à la peste de 1720, la population marseillaise croît pendant tout le siècle. Cette augmentation doit aussi son origine à des apports démographiques extérieurs, donc aux migrations : la population, en effet, continue de croître, au moins du 50 %, jusqu'à atteindre les 110 000 habitants à la veille de la Révolution¹⁰. Néanmoins, ces apports extérieurs ne peuvent pas être réduits seulement à la présence des *étrangers du négoce*, mais aussi à la présence des *gens du peuple*, attirés par ces espaces économiques importants¹¹. En plus, si d'une part à Marseille «la migration y est tantôt désirée, tantôt subie¹²», de l'autre les documents d'archives nous invitent à faire une distinction, car la police des étrangers s'est préoccupée, au moins dès la fin du 17^e siècle, de contrôler et de connaître les étrangers qui séjournaient dans la ville, en tant que retenus problématiques. La susdite affirmation, donc, peut-être vraie par rapport aux gens du *négoce*, privilégiés à Marseille,

.....
lungo raggio in Italia dal Basso Medioevo al Secondo Dopoguerra, 13, 1990, p. 11-46. En particulier, aux p. 28-30, les historiens s'occupent des flux migratoires traditionnels, surtout en 1450 et 1550, entre la Provence, la Ligurie et le Piémont.

10. Cf. Sewall William, *Structure and mobility: the men and women of Marseille, 1820-1870*, Maison des sciences de l'homme/Cambridge University Press, 1985, p. 1-11; Terrisse Michel, *La population de Marseille vers 1750: évidences et problèmes de la démographie des métropoles de type ancien*, dans «Annales du Midi», t. XCVIII, n° 173, janvier-mars 1986, p. 23; Temime Émile (dir.), *op. cit.*, 1989, p. 15-21; Vovelle Michel, *Le prolétariat flottant à Marseille sous la Révolution française*, in «Annales de démographie historique», 1968.

11. On ne peut pas descendre dans les détails de ce sujet; pour un approfondissement, Cf. Bevilacqua Elena, *Gli Italiani a Marsiglia nel XVIII^e secolo. Analisi dell' «Enregistrement des étrangers (an II)»*, mémoire de Master 2, Università degli Studi di Roma Sapienza, A. A. 2011/2012, p. 42-71; et la bibliographie proposée.

12. Temime Émile (dir.), *Migrance. Histoire des migrations à Marseille*, t. 1, Échinard Pierre, *La préhistoire de la migration (1482-1830)*, Edisud, La Calade, Aix-en-Provence, 1989, p. 7.

mais, non pour tous les étrangers.

À Marseille, la surveillance policière, le maintien de l'ordre public, le contrôle administratif du territoire urbain, étaient le fait du Bureau de la Police des Échevins : une de ses tâches était le contrôle des étrangers¹³. Sans entrer trop dans les détails de la définition, il faut dire que l'étranger, à Marseille, ne jouissait pas des certaines dispositions et privilèges du statut civil et urbain, car l'identité sociale des individus se définissait par rapport à l'appartenance à la ville. Les fiches présentes aux Archives municipales, datées de la fin du 17^e siècle jusqu'en 1789, témoignent de la nécessité de contrôler et connaître les étrangers qui étaient dans la ville, avec tout un système d'interdictions et d'obligations, qui a produit des documents privés (propres aux particuliers, dont des passeports, par exemple) et des documents publiques (gardés par la police, dont les listes des hôtels-garnis, par exemple)¹⁴:

estant neceffaire d'avoir connoiffance des eftrangers qui abordent en cette Ville pour le bien du fervice du Roy & la feureté de la Ville, nous avons établi de perfonnes aux portes pour en tenir un Controlle exact. [...] Nous Ordonnons que les étrangers de la Ville qui y viendront prendront une Billete du Controlleur érabli aux portes de la ville. Faisons defenses à tous hôtes aubergiftes & generalement à tous les Habitants de la Ville & Fauxbourgs de les loger qu'ils n'en ayent receu la Permissioin par ladite Billete à peine de defobeiffance [...].¹⁵

Documents pareils, signés «de par le Roy», s'ajoutent régulièrement¹⁶, jusqu'à arriver au «Règlement concernant l'abord des Étrangers dans la Ville de Marfeille & les perfonnes qui n'y ont point de domicile permanent; & la Police à obferver à leur égard par les Hotes, Aubergiftes, Cabaretiers, Loueurs d'Hôtels Garnis & de Chambres Garnies & Donneurs de Lits à la nuit» de 1789¹⁷. Le contrôle, les obligations et les interdictions sont confirmés aussi dans les «Consignes aux Portes de la ville», de 1789 :

Vous demanderés exactement à tous les Étrangers de quelque État condition qu'ils

.....
 13. La documentation relative à la Police des étrangers est gardée dans les Archives municipales de Marseille : série FF (en particulier, FF 192) et série I (en particulier dans la sous-série 2 I, des 172 à 177).

14. Cf. AMM, FF 192.

15. AMM, FF 192 (à Marseille le dernier Juin 1690).

16. Cf. AMM, FF 192 (affiches «de par le Roy» du : 12 août 1692; 16 août 1694; 5 avril 1695; 15 mars 1713; 19 mars 1716; 6 octobre 1773. Lettre de l'intendant de police du 13 février 1703).

17. AMM, FF 192.

foient, & qui se présenteront à votre porte pour entrer en Ville, leur noms, professions, quel est le lieu d'où ils viennent, & le logement qu'ils prendront dans Marseille.
Vous inseries dans le registres qui vous est remis à cet effet [...].¹⁸

Néanmoins, la préoccupation de connaître les étrangers à Marseille n'est pas privée d'une évidente difficulté à cerner cette population: en sont des exemples les représentations continues de ces dispositions et des lettres envoyées aux «Messieurs Les Maires Échevins et Assesseurs de la ville de Marseille» d'Aix par Monsieur De La Tour:

[...] Cet exemple devient nécessaire vu avis de la quantité d'étrangers qui abondent en cette ville et qui occasionnent les principaux desordres [...].¹⁹

Le Ministre m'a marqué Messieurs que l'on s'est aperçu depuis quelque tems qu'il s'était introuidit du relachement sur la police des passeports il en a résulté des desordres auxquels le Roi a jugé nécessaire de remédies. [...] Tous les Étrangers sans exemption doivent être pareillement munis de passeports du Roi. [...].²⁰

Encore en 1789, les Échevins recevaient des notes:

[...] Il est essentiel et urgent de prendre toutes les précautions possibles pour l'assurer de l'État des Étrangers qui sont dans cette ville. On propose que Messieurs les Échevins fassent demande à Messieurs les Consuls des nations Étrangères, un état nominatif des hommes de leur nation dont ils répondent. [...] Ils pourraient donner à tous ceux qu'ils prennent sous leur protection un certificat [...].²¹

Néanmoins, il faut signaler encore des difficultés:

[...] Messieurs les Consuls ne peuvent avoir une connaissance exacte de leurs nationaux. Il arrive journellement dans cette ville et par mer et par terre des Étrangers de tous les pays. [...].²²

Or, toutes ces dispositions ont produit une documentation *privée* et une *publique*, en partie non retrouvable dans les archives²³.

.....
18. AMM, FF 192 (Consigne pour la Porte de Noailles et pour la Porte de Rome, de 1789).

19. AMM, FF 192 (à Aix le 6 juillet 1775).

20. AMM, FF 192 (à Aix le 19 juillet 1777).

21. AMM, FF 192 (à Marseille le 31 août 1789).

22. AMM, FF 192 (à Marseille le 31 août 1789).

23. En général, les passeports et les documents privés sont difficiles à retrouver pour l'époque moderne, car les *identités de papier* venaient d'apparaître. Les Archives Départementales du Bouches-du-Rhône, au siège de Marseille, conservent, quand même, des documents généraux relatifs à la délivrance des passeports et à la surveillance des étrangers (ADBdR, L 367-374). Les

Néanmoins, ce qui nous intéresse c'est l'engagement de la police pour le contrôle et la connaissance des étrangers, dont l'*Enregistrement des étrangers de l'an II* est un produit²⁴.

L'*Enregistrement*²⁵ a permis de construire une représentation sociale quantitative des gens d'origine italienne résidant à Marseille à la fin du 18^e siècle. Sur le total des étrangers enregistrés, on a créé notre échantillon, composé par 1967 personnes d'origine italienne, c'est-à-dire environ 67% des étrangers enregistrés (2915 déclarations totales). Les déclarations étaient renseignées comme suit: nom, prénom, nationalité, âge, profession, années de résidence en France et à Marseille, lieu d'origine. Ces données ont permis d'établir les facteurs de la migration, c'est-à-dire: les *caractéristiques* du migrant, la *durée* de la migration, la *distance* parcourue et, quand cela était possible, les *causes* du déplacement; en outre, la source a permis, à la fois, de retracer les diverses formes des flux migratoires, sur la base des classes d'âge ou de la profession exercée, et a permis de reconstruire, en partie, les *réseaux sociaux* des migrants à Marseille²⁶. En effet, on a pu supposer que les déplacements ont eu lieu sur la base des *chaînes migratoires*, c'est-à-dire que ces gens ont décidé de se déplacer dans un lieu précis, où ils connaissaient un tiers, des amis ou des parents, qui ont pu les aider dans la recherche du travail ou de l'habitation; la *carrière* aussi peut avoir aidé cette migration, dans la durée ou dans le lieu, selon les besoins des professions spécialisées. Il faut souligner, enfin, qu'on a retenu que la migration cernée grâce à cette source, était une *migration stable*: l'*Enregistrement*, en effet, comprend les *demandes d'hospitalité* des étrangers effectuées suite à la loi du 6 septembre 1793, qui souhaitait que tous les étrangers, nés hors du territoire de la République française aillent au conseil général de la commune où ils étaient pour se faire délivrer un

.....
listes des meublés et garnis sont gardées aux Archives municipales de Marseille (AMM 1 I 702-720). Ce qui nous manque sont, par exemple, les listes faites aux portes de la ville.

24. À la même époque, au niveau de la municipalité, on assiste à la mise en oeuvre du premier recensement de la ville de Marseille (1793-an II): la population aussi devient objet d'une nécessité de connaissance, principalement pour les taxes.

25. AMM, 2 I 172.

26. L'étude des *réseaux sociaux*, de l'installation et de l'intégration des Italiens à Marseille à partir de la fin du 18^e siècle, fait l'objet du travail de thèse qu'on est en train de développer.

certificat d'hospitalité. Par conséquent, ceux qui étaient à Marseille occasionnellement, comme par exemple les gens du négoce, dont la présence dans l'*Enregistrement* est étrangement limitée, n'avaient pas besoin d'avoir un *certificat d'hospitalité*, au contraire de ceux qui y résidaient; il faut, quand même, considérer que l'*Enregistrement* a été élaboré en temps de crise et, donc, qui ne présentait pas les déclarations, était expulsé ou arrêté.

Le genre le plus représenté dans notre échantillon est celui des hommes, conformément à la principale *loi de la migration*²⁷: 1329 hommes (68%) et 638 femmes (32%). La plupart de ces Italiens étaient de nationalité génoise, c'est-à-dire 60% du total (1189 personnes: 712 hommes et 477 femmes); ils étaient originaires principalement de la côte ligure, en particulier de Gênes et de San Remo. Les Piémontais représentaient le deuxième groupe: ils étaient 21% (407 personnes: 348 hommes et 59 femmes) et la plupart étaient originaires de Turin. La présence des gens de la Ligurie et du Piémont n'est pas nouvelle à Marseille, et d'une manière générale à la Provence, car ces trois régions étaient traditionnellement liées par des flux migratoires (Ligurie-Piémont-Provence). Néanmoins, l'*Enregistrement* recueille aussi les déclarations de: Toscans (47 hommes, 41 femmes, dont 2 juifs); Napolitains (51 hommes, 10 femmes); Italiens (52 hommes, 8 femmes, dont un juif); Romains (25 hommes, 12 femmes); Vénitiens (26 hommes, 7 femmes, dont un juif); Milanais (21 hommes, 6 femmes); Sardes (19 hommes, 7 femmes); Siciliens (10 hommes, 3 femmes); Florentins (3 hommes, 5 femmes); Luquois (4 hommes, 2 femmes); Lombards (4 hommes, 1 femme); 2 Bolonais; 2 Modénais; 2 Ragusais; un Parmesan²⁸.

Après avoir indiqué les nationalités, on présentera les statistiques sociales générales²⁹

.....
27. Les études sur les phénomènes migratoires ont démontré l'existence d'une *loi de la migration*: généralement les hommes se déplacent tout seuls et, après, les femmes peuvent les rejoindre au lieu d'accueil.

28. Dans la représentation des nationalités, on a préféré garder les données des déclarations.

29. Le travail qu'on présente ici est un résumé de l'étude qu'on proposait en master 2: en conséquence, les résultats sont présentés d'une façon très synthétique, sans pouvoir aller dans les détails des catégories, même aussi pour ce qui concerne les différences régionales. Cf. Bevilacqua Elena, *Gli Italiani a Marsiglia nel XVIII° secolo. Analisi dell'« Enregistrement des étrangers (an II) »*, mémoire de Master 2, Università degli Studi di

de notre échantillon. L'âge moyen des Italiens enregistrés est compris entre 26 et 50 ans, tant pour les hommes que pour les femmes (62%, dont 823 hommes, 400 femmes). Les données sur les années de résidence permettent de définir le flux migratoire de la péninsule: pour la plupart des enregistrés, la migration à Marseille avait coïncidé avec celle en France; seulement 14% du total (243 hommes, 34 femmes) déclaraient être arrivés à Marseille après des séjours ailleurs dans le royaume. 35% des enregistrés déclaraient être arrivés à Marseille dans un âge moyen compris entre 16-25 ans; et 76% étaient arrivés entre 1770 et l'an II, surtout dans les années précédant la Révolution (1780-1784).

Pour ce qui concerne les professions exercées, on énumérera les plus diffusées:

- la majorité était engagée dans les activités liées à la mer (25%, 486 hommes et 9 femmes), un secteur en prévalence masculin, où on retrouve surtout des Génois (407): en effet, ces professions étaient exercées principalement par des gens originaires de littoraux, dont des gens de la côte ligure;

- 19% des Italiens travaillaient dans le secteur de l'habillement (214 hommes, 166 femmes), dont la plupart étaient des cordonniers Piémontais: 177 cordonniers, dont 107 Piémontais;

- 11% travaillaient dans les professions de force (141 hommes, 84 femmes), dont surtout des portefaix (84 hommes, 73 femmes);

- 7% travaillaient dans le négoce: ce pourcentage est dû à la nature de la source, mais aussi à la diminution de l'influence italienne dans le commerce;

- 6% étaient engagés dans la construction (115 hommes, 1 femme);

- 5% étaient engagés dans l'industrie textile (14 hommes, 96 femmes);

- 5% travaillaient dans des services domestiques divers.

On a supposé que ces migrations avaient des causes économiques, au mieux, de recherche d'un travail ou de meilleures conditions de vie; peut-être aussi que des motivations politiques aient affecté ces déplacements, mais on ne peut pas être certain, pour le moment. La recherche qu'on est en train de développer en thèse, nous aidera peut-être à confirmer les suppositions avancées, dans l'étude de l'installation et de l'intégration de ces migrants d'origine italienne à Marseille.

.....
Roma Sapienza, A. A. 2011/2012 (en particulier, aux pages p. 73-117).

Représentation des nationalités des migrants d'origine italienne à travers l'Enregistrement des étrangers de l'An II				
Nationalité	M	F	Total	% sur l'échantillon (1967)
Génoise	712	477	1 189	60,45
Piémontaise	348	59	407	20,69
Toscane	47	41	88	4,47
Napolitaine	51	10	61	3,10
Italienne	52	8	60	3,05
Romaine	25	12	37	1,88
Vénitienne	26	7	33	1,68
Milanaise	21	6	27	1,37
Sarde	19	7	26	1,32
Sicilienne	10	3	13	0,66
Florentine	3	5	8	0,41
Luquoise	4	2	6	0,31
Lombarde	4	1	5	0,25
Bolognaise	2	0	2	0,10
Modenoise	2	0	2	0,10
Ragusienne	2	0	2	0,10
Parmesanne	1	0	1	0,05
Source : AMM, 2 I 172.				

Représentations des professions exercées par les migrants d'origine italienne à travers l'Enregistrement des étrangers de l'An II				
Professions par macro-catégories	M	F	Total	% sur l'échantillon (1967)
Mer	486	9	495	25,17
Habillement	214	166	380	19,32
Force	141	84	225	11,44
Négoce	98	46	144	7,32
Sans profession (pauvres et bourgeois)	15	127	142	7,22
Construction et ameublement	115	1	116	5,90
Industrie textile	14	92	106	5,39
Domestique	36	56	92	4,68
Auberge, restaurant	34	14	48	2,39
Art et spectacle	43	1	44	2,29
Extraction	25	6	31	1,58
Services publics et privés	26	4	30	1,53
Artisanat	22	0	22	1,12
[...]	60	32	92	4,73
Souce : AMM, 2 I 172. On a retenu de présenter les professions par macro-catégories seulement par rapport au genre et non par rapport aux nationalités, comme on n'a pas l'espace pour les présenter. Pour majeurs détails Cf. Elena Bevilacqua, <i>Gli Italiani a Marsiglia nel XVIII° secolo. Analisi dell'« Enregistrement des étrangers (an II) »</i> , mémoire de Master 2, Università degli Studi di Roma Sapienza, A. A. 2011/2012.				

Ouvriers d'ici venus d'ailleurs¹. Immigrés et ouvriers de l'industrie chimique à Septèmes-les-Vallons (1820-1936)

Gérard Leidet

«Étranges étrangers
Vous êtes de la ville
Vous êtes de sa vie
Même si mal en vivez
Même si vous en mourrez»,
Jacques Prévert, «Grand bal du printemps»

«Sombres d'une peau
D'une pelle
Ils réparent le pays
Rarement entiers
Le torse dépasse la tranche de nos rues»,
Marcel Migozzi

Au milieu du 19^e siècle, Septèmes¹ apparaît déjà comme une localité industrielle, elle est même selon Claude Raphaël² une «création de l'industrie chimique du 19^e siècle» qui rejetée de Marseille a trouvé plus au Nord un emplacement propice, peu peuplé, proche de la grande ville avec laquelle les communications étaient faciles. C'est dans ce cadre que nous retraçons la place et l'importance des étrangers, ouvriers immigrés qui accompagnent pendant près d'un siècle l'histoire et l'identité ouvrière de Septèmes.

1820-1851, un premier afflux d'Italiens accompagne la mutation industrielle de la ville

L'industrialisation³ constitue ici un trait marquant avec la montée spectaculaire du groupe ouvrier, contemporaine de l'augmentation très nette de la population et de l'arrivée importante de travailleurs étrangers. À cet égard, la population septémoise se

distingue de celle des communes voisines. En 1836, sous la Monarchie de Juillet, le maire Vincent Cusin évoque «la population sans cesse croissante de cette cité manufacturière» et met en évidence l'importance des mouvements migratoires dans l'augmentation de la population septémoise. En effet, entre 1820 et 1851, 337 personnes environ (60% de la population) se sont installées à Septèmes, dont 124 Italiens qui apparaissent dans les statistiques de l'époque représentent plus du tiers des «arrivants⁴». Voilà qui constitue sans doute la première vague massive d'immigration à Septèmes et qui explique par ailleurs le fait que la population septémoise est alors plus jeune que la moyenne nationale. L'autre conséquence de l'immigration ouvrière se fait jour avec ces adultes masculins en surnombre (387 hommes pour 287 femmes) dus en grande partie à la présence des immigrés italiens célibataires. Enfin, la présence précoce d'une forte colonie étrangère (124 personnes soit 10% de la population) représente dans la période une «singularité septémoise» non seulement par rapport aux communes des environs⁵, mais aussi par

.....
1. En écho au titre du très beau livre de Gérard Noiriel, *Gens d'ici venus d'ailleurs*; voir nos notes de lecture à la fin du bulletin.

1. Pour la distinguer de communes homonymes, on a accolé au nom de Septèmes le complément «les vallons» en 1919; dans le texte nous emploierons le terme «Septèmes» couramment utilisé dans la période évoquée.

2. Claude Raphaël, *La population de Septèmes-les-Vallons*, mémoire de maîtrise de géographie humaine auquel nous sommes très redevables.

3. En 1817, Septèmes comptait déjà six fabriques: Grimes le jeune (deux fabriques de soude, une de savon); Rigaud Crémieux et Delpaget (deux fabriques de soude); Rougier Blaise et Cie (une fabrique de soude); Tivollier, Quinon et Cusin (une fabrique de soude). À cet ensemble vont s'ajouter la fabrication de l'Alun, l'extraction de craie et la production de chaux (quatre fours en 1830), voir Xavier Daumalin, *Du sel au pétrole*, P Tacussel éditeur, Marseille, 2003.

.....
4. Il s'agit donc, ici comme ailleurs, d'un mouvement de population fort ancien, remarquable par son importance numérique. Dès 1851, on recense environ 35 000 Italiens dans les départements du sud-est de la France, dont plus de 16 000 pour la seule ville de Marseille. C'est alors plus de 55% d'une colonie italienne évaluée à 63 000 pour l'ensemble du pays. Encore, la grande vague de la migration italienne est-elle à venir Voir Émile Témime, «Un aperçu d'ensemble de l'intégration des Italiens dans le sud-est méditerranéen», in A. Bechelloni, M. Dreyfus, P. Milza (dir.), *L'intégration italienne en France*, Bruxelles, Complexe, 1995.

5. Bouc-bel-Air (2,3%); Cabriès (1%); Simiane (1,8%); Les Pennes-Mirabeau (2,15%), dont l'activité il est vrai demeurerait majoritairement agricole. En 1954, le pourcentage d'agriculteurs (de 25 à 29%) y était

Tableau 1 La place des étrangers dans la population septémoise		
Année	Étrangers recensés dans la commune	% d'étrangers par rapport à la population globale
1906	359	22*
1911	415	23**
1921	482	27
* 16,20 pour les Bouches-du-Rhône, second département français après les Alpes Maritimes pour le pourcentage d'étrangers. ** 39% à Gardanne ; 3,9 pour la France entière, Claude Raphaël, <i>op cit.</i>		

Tableau 2 Activités de la population étrangère à Septèmes entre 1906 et 1921						
	1906				1921	
	En nombre			En %	En nombre	En %
	Hommes	Femmes	Total			
Agriculteurs	9	4	13	6,4	13	4,9
Patrons de l'industrie et du commerce	11	1	12	5,9	17	6,3
Ouvriers :						
Journaliers Duclos	99	7	106		136	
Journaliers Schloessing	16	0	16		15	
Journaliers Pradel	0	0	0		7	
Total chimie	115	7	122	60,4	16,7	62,3
Autres journaliers	27	5	32	15,8	48	17,9
Ouvriers qualifiés	14	1	15	7,4	18	6,7
Total ouvriers	156	13	169	83,7	233	86,9
Personnel de service	0	8	8	4	5	1,9
Total des actifs	176	26	202	100	268	100
Sources : Claude Raphaël, <i>La population de Septèmes, op cit.</i>						

Tableau 3 Lieux de naissance des Septémois recensés en 1936		
	Nombre	%
Septèmes	734	23,8
Marseille	874	28,5
Reste des Bouches-du-Rhône	212	6,9
Espagne	178	
Autre pays	79	
Total étranger	731	28,3
Total population	3072*	100
* Total auquel il faut intégrer 4 natifs des territoires d'outre-mer.		

Tableau 4 Activités professionnelles des étrangers en 1936				
	Hommes	Femmes	Total	%
Agriculture				
Patrons	6	0	6	
Salariés	8	0	8	
Total	14	0	14	5
Patrons/industrie/commerce	22	1	23	8,2
Ouvriers	190	28	218	77,6
dont chimie	58	2	60	21,4
Employés	4	0	4	1,4
Domestiques, femmes de ménage	0	22	22	7,8
Total des actifs	230	21	281	100
Sources, Claude Raphaël, <i>La population de Septèmes, op cit.</i> ,p 79.				

rapport au taux national de l'époque (1 %) et au taux départemental (5 %).

La plupart des étrangers venus travailler ici sont italiens, originaires d'abord du Piémont puis d'autres régions notamment celles du sud de l'Italie ; on en recense une cinquantaine en

qui correspond au tiers des effectifs de cette branche !) mais leurs activités commencent à se diversifier : on les retrouve dans la maçonnerie et surtout dans le commerce, le plus souvent aubergistes ou cabarettiers (premières voies de la promotion sociale ?) ; ils hébergent



Usine Schloesing, située dans l'actuel vallon du Maire.

1841, exclusivement employés aux usines de soude (voir supra), occupant des emplois dangereux qui rebutaient les Français, car «la soude brûle leurs poumons à respirer les vapeurs caustiques⁶». Dix ans plus tard, en 1851, ils sont encore ouvriers pour la plupart (55 sur 67 actifs), employés essentiellement dans l'industrie chimique (46, ce

dix fois supérieur à celui de Septèmes (2,4) ; Claude Raphaël, *op cit*.

6. Lucien Gaillard, *La vie quotidienne des ouvriers provençaux au 19^e siècle*, Paris, Hachette, 1981.

alors les compatriotes célibataires nombreux dans la commune, on l'a vu⁷. Ces derniers sont souvent logés dans ou à proximité de l'usine. En effet, depuis 1811, à Septèmes, les industriels Rigaud, Marini, Crémieu et

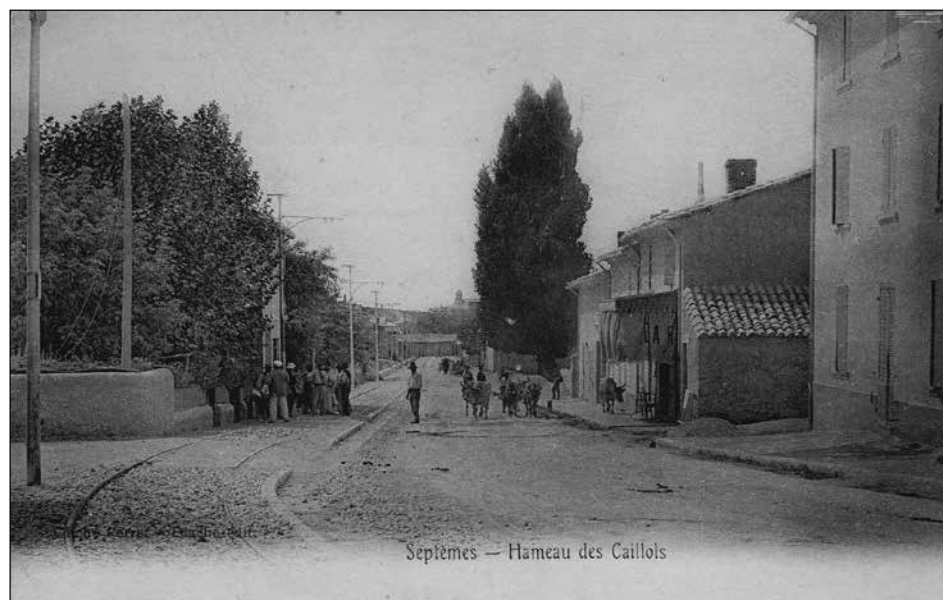
7. Sur les registres décennaux, les premiers noms, piémontais, apparaissent vers 1850 ; les premiers mariages entre Italiens vers 1870 ; les premiers mariages témoignant d'une mixité culturelle en 1880. Cité par Patrick Magro, «Les premiers Piémontais arrivent avec l'industrialisation», in *Septèmes entre mémoire et avenir*, Centre culturel Louis Aragon, Septèmes, 2009.

Delpuget, plus tard Schloesing, logent ainsi leurs ouvriers dans des logements en rez-de-chaussée de 8,40 mètres sur 3,25 (voir photo)⁸. Le reste de la population ouvrière loge dans les maisons contiguës qui longent la route d'Aix (aujourd'hui avenue du 8 mai 1945) ou sur l'un des côtés de la route d'Apt, là où se trouvent d'autres usines. La présence de plus en plus permanente d'ouvriers vivant en famille à proximité, contraint les industriels à s'intéresser à bien des aspects de la vie sociale⁹. Qu'il s'agisse du logement ouvrier ou du contrôle plus ou moins rigoureux de ce qu'ils consomment, l'objectif du patronat local est avant tout «d'attirer et de fixer une main-d'œuvre suffisamment abondante et en bonne santé physique pour pouvoir assurer le fonctionnement rationnel, rentable et compétitif d'un lieu de production alors isolé¹⁰».

de plus de 30% alors que population totale ne s'accroît que de 10% dans cette même période.

La présence italienne demeure toujours dominante mais une immigration espagnole apparaît après la Grande Guerre de 1914-1918. Ainsi en 1921, si les Italiens au nombre de 387 représentent plus de 80% des étrangers de Septèmes, les 80 Espagnols présents alors constituent une forte minorité (16,6% des étrangers). Là comme ailleurs, l'appel à d'autres foyers de main-d'œuvre (Espagne), commencé dans la région dès le début du 20^e siècle, a joué. La guerre n'a fait qu'accroître sa mise en place sur les lieux mêmes qui semblaient réservés jusqu'alors aux travailleurs italiens¹¹.

Le tableau 2 met en évidence le maintien des activités traditionnelles que les étrangers



1851-1926, le triomphe de l'industrie et la concentration des étrangers dans la chimie

L'industrialisation s'affirme et la période est caractérisée par l'importance du groupe des ouvriers immigrés dans l'économie et la démographie septémoises. Leur nombre augmente régulièrement entre 1906 et 1921

occupaient déjà en 1851 : ouvriers à 86,9%, sans qualification le plus souvent, travaillant essentiellement dans la chimie à 62,3 %.

Le pourcentage des étrangers augmente entre 1906 et 1921, à la fois dans la population globale de Septèmes et dans ses « actifs », en particulier parmi les ouvriers, notamment dans l'industrie chimique¹². Ce poids plus grand peut s'expliquer par les pertes subies par les actifs français pendant la Grande Guerre.

8. Témoignage de la famille Taverna venue de Calabre et installée à Septèmes en 1948, dans les logements de l'usine Schloesing, au vallon du Maire (ancien quartier du Plomb). Les parents ont été naturalisés en 1957.

9. Approvisionnements en nourriture, en vêtements, en objets de consommation courante ou encore ce qui touche aux questions de santé et d'hygiène...

10. Xavier Daumalin, « Patronage et paternalisme industriels en Provence au 19^e siècle : nouvelles perspectives », *Provence historique*, avril-juin 2005, t 4, fasc. 220, p. 123-124.

11. Voir Émile Témime, « Un aperçu d'ensemble de l'intégration des Italiens dans le sud-est méditerranéen », in *L'intégration italienne... op cit.*

12. En 1906, les ouvriers immigrés représentent 22% de la population totale et 27,5% des actifs, 38% des ouvriers et 61% des travailleurs de la chimie. En 1921, ils représentent 27% de la population et 31,2% des actifs, 48% des ouvriers et 65% des travailleurs de la chimie. Cf. Claude Raphaël, *op cit.*

Comme en 1851, c'est le quartier industriel de Septèmes et celui du «plomb» qui s'y rattache qui attire ces ouvriers étrangers mais aussi les quartiers Nord de la commune (Les Peyrets, Les Caillols) proches des usines. Ils se développent au gré de l'implantation ouvrière globale. Si les ouvriers sont très majoritaires parmi les actifs (72%), le pourcentage d'étrangers est très élevé (38%) au hameau de Caillols où les familles espagnoles s'entassent dans des logements vétustes. C'est le cas en particulier du hameau des Vieux-Caillols (voir photo), surnommé «Madrid» par les vieux Septémois.

À la présence de nombreux célibataires ou hommes mariés ayant émigré seuls – déjà évoqué pour 1911 avec le déséquilibre hommes/femmes – s'ajoute un «gonflement très net du groupe des jeunes»: les étrangers

partout dans une France marquée par les pertes de la Première Guerre mondiale, la présence d'ouvriers étrangers n'a pu empêcher, ici comme ailleurs, un «bilan naturel négatif¹³».

1926-1936, une vocation industrielle confirmée et une diversification de l'activité des étrangers.

Le tableau 3 met en évidence la part de plus en plus réduite des Septémois nés dans la commune et corrélativement, l'apport important de Marseille et celui significatif des étrangers, notamment dans sa dominante venue d'Italie.

Des différences caractérisent la population étrangère par rapport à la période précédente. Le groupe des étrangers s'accroît en nombre



Usine Duclos située le long de la route d'Aix (ex RN 8).

émigrent plus souvent en famille, chez les Espagnols après 1911 surtout. Les quartiers septémois à population jeune sont ainsi ceux où le pourcentage d'étrangers est important, (le hameau des Caillols regroupe la population la plus jeune de la commune). Au sud de la commune, en allant vers Marseille, le quartier de Notre-Dame connaît un phénomène inverse: la population ouvrière comprend beaucoup moins de travailleurs de la chimie; en conséquence le nombre d'ouvriers étrangers y est beaucoup plus faible (14%) et la population plus âgée. Par contre, le pourcentage d'ouvriers qualifiés ne travaillant pas dans la chimie y dépasse la moyenne locale, mais ce fait ne concerne quasiment pas les salariés étrangers... Pourtant, entre 1906 et 1921, à l'image de ce qui s'est produit

jusqu'en 1936 malgré une centaine de naturalisations. Sa chute est ensuite brutale, ce qui suppose un nombre important de départs¹⁴ puis le groupe se stabilise en nombre absolu même s'il continue à reculer en pourcentage par rapport à la population septémoise. Dans ce contexte, celui du milieu des années 1930, les Italiens demeurent majoritaires mais leur nombre diminue au profit surtout des Espagnols; les Russes (familles protestantes évangélistes venues de Lejsk, sur les bords de la mer d'Azov, installées au vallon

13. Taux de natalité moyen inférieur à 18/1 000; taux de mortalité supérieur à 19/1 000. Claude Raphaël, *op cit.*

14. Le groupe des étrangers passe de 699 en 1936 à 399 en 1946, pour se stabiliser à 368 en 1962; Claude Raphaël, *op cit.*, p. 78.

de la Rougrière à la fin des années 1920¹⁵) et une dizaine d'autres nationalités complètent l'ensemble¹⁶. Les Maghrébins sont peu nombreux (12 en 1936; sujets sur le sol algérien ils deviennent en 1945 citoyens mais uniquement sur le sol métropolitain), leur nombre croît à partir de 1962 (on en dénombrera alors 66).¹⁷

Le poids des étrangers dans l'économie septémoise baisse sensiblement (de 31 % des actifs en 1921, à moins de 23 % en 1936). Ce pourcentage dans la population active rejoint alors leur influence dans la population totale. La population étrangère demeure essentiellement ouvrière (plus de trois quarts des actifs), mais sa part dans l'industrie chimique diminue fortement à la fin des années 1930 (de 61 % en 1921 à 21 %). Ici, le déclin de l'économie marseillaise «traditionnelle» dont Septèmes fait partie s'ébauche et le besoin de main-d'œuvre diminue en Provence, au moins dans certains secteurs d'emploi, comme les industries des corps gras et la chimie, où les Italiens étaient particulièrement nombreux¹⁸. Au total, si la population ouvrière est maintenue, la prépondérance dans l'industrie chimique s'estompe. Les étrangers recherchent désormais des emplois plus qualifiés et leur place augmente quelque peu dans la catégorie des patrons de l'industrie et du commerce (de moins de 5 % à plus de 8 %). Précisons cependant que cette évolution ne touche que les hommes, la main-d'œuvre féminine continuant à exercer des métiers considérés sans qualification (femmes de ménage) ou peu qualifiés (industrie de la chaussure à Marseille ou à La Bouilladisse).

Des immigrations italiennes, encore dominantes, se font jour dans les années 1960-1970 à la faveur du développement urbain de Septèmes, mais le mot est là trop fort: il s'agit en fait de ce que l'on pourrait qualifier de «glissement» depuis les quartiers de Marseille (*Belle de Mai* par exemple) vers Septèmes. Une autre histoire commence alors, celle de «vrais Marseillais» ayant souvent gardé en mémoire leur origine piémontaise,

calabraise, toscane¹⁹... La place manque ici pour évoquer aussi l'importante présence arménienne et l'immigration maghrébine.

Par ailleurs, contrairement aux autres périodes évoquées ici, les travailleurs maghrébins de ces années-là ne sont pas venus à Septèmes pour renforcer la main-d'œuvre locale mais pour trouver un logement²⁰. «Septémois de l'autre rive de la Méditerranée²¹» ils sont arrivés ici vingt ou trente ans après d'autres compatriotes, Tabors marocains, Goumiers, «soldats d'ici venus d'ailleurs» prendre une part décisive à la Libération de Septèmes dans d'autres circonstances, un jeudi d'août 1944...

.....
15. Selon le témoignage d'Elie et Georges Lagloff, il y eut jusqu'à 13 familles russes, soit une soixantaine de personnes.

16. Les taux respectifs sont de 50,5 %, 32,3 % et 9 %; les autres nationalités sont représentées par des Polonais, Tchèques, Litوانيens, Bulgares, Portugais, Grecs, Iraniens, Arméniens, Syriens et Suisses.

17. Les 66 Maghrébins de 1962 travaillaient dans l'industrie chimique et à la fonderie.

18. Voir E Témime, «un aperçu d'ensemble de l'intégration des Italiens dans le Sud-Est méditerranéen », in *L'intégration italienne op cit.*

.....
19. Sur tous ces aspects, voir P Magro, *op. cit.*, p. 73-87.

20. Sur les 60 salariés maghrébins, 55 travaillaient hors de la commune; archives municipales, BAS 55.

21. Le 24 août 1944, avant de prendre une part décisive à la Libération de Marseille. Voir P. Bourrelly, G. Leidet et A. Raphaël, «Septèmes un lieu de passage décisif pour la libération de Marseille; cinq journées décisives pour libérer Marseille, 20-24 août 1944», in *Septèmes entre mémoire et avenir; op. cit.*, p. 14-21.

Un siècle de sociabilité et de militantisme à Septèmes, quelques aperçus

Gérard Leidet

À Septèmes, la présence italienne a été suffisamment nombreuse pour faire naître un cercle italien «*Il circolo dell'unione italiana*» dont le siège semble être situé dans le centre du village. Un registre de ce cercle italien permet d'acter l'existence de cette association durant le premier tiers du 20^e siècle. Il fut tenu successivement par deux gérants, les nommés Pagliarino puis Broglia. Quelles furent les activités spécifiques de ce lieu de sociabilité? Les archives disponibles ne le mentionnent pas; sans doute peut-on penser que la présence de cette association témoigne du poids important, on l'a vu, de l'immigration italienne et imaginer peut-être un certain isolement de la communauté durant la période, avant une intégration progressive: «sa disparition [pouvant] au contraire être considérée comme le témoignage d'une véritable assimilation dans la population générale à partir des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale» diagnostique Patrick Magro. À propos d'assimilation, ici comme ailleurs le sport semble avoir été un facteur d'intégration ainsi qu'en témoigne la participation de nombreux ressortissants étrangers à des manifestations sportives, notamment les nombreuses courses cyclistes qui accompagnaient rituellement les fêtes votives. Ainsi la course Saint-Antoine-Salon et retour (une des premières du siècle) qui traversait Septèmes; parmi les «gloires locales» qui remportèrent l'épreuve, figurait en 1912 un jeune cycliste de 18 ans, Michel-Victor Borghino (né en 1894) nommé en fait Borghino car les erreurs de transcription étaient à l'époque chose courante dans les registres d'état-civil. Le jeune ouvrier d'origine piémontaise mourut au front en 1918, juste avant la fin de la Grande Guerre, il était le grand-père de... Victor Borghino, président de l'Union sportive cycliste septémoise dans les années 1970-1980. Autre «personnalité

locale», celle de Pietro Salomone, né à Cellamacra, venu à Septèmes à l'âge de 13 ans et décédé en 1939. C'est lui qui avait effectué la plantation de platanes de l'actuelle place Didier Tramonî (place de la mairie) au tournant du 20^e siècle.

Ouvriers immigrés et militants ouvriers ou «discrets étrangers» acceptant les bas salaires et les tâches dangereuses qui répugnaient aux ouvriers français, comme semble l'indiquer Denis Woronoff? Les archives disponibles ne permettent guère d'apporter des éléments de réponses satisfaisants par rapport à la question globale de l'engagement, syndical ou politique des ouvriers immigrés à Septèmes. On se contentera pour conclure, d'évoquer ici quelques parcours militants singuliers. Commençons par celui d'un nommé Sanchez, ouvrier espagnol né vers 1917. Militant de la section des Jeunesses socialistes de Septèmes, il était membre de l'Amicale socialiste des Raffineries de sucre Saint-Louis à Marseille au moment du Front populaire. Sanchez partit ensuite comme combattant volontaire en Espagne républicaine en janvier 1938 et mourut au combat sur le front de Madrid le 5 novembre 1938. La section locale des Jeunesses socialistes prit son nom en hommage à son sacrifice pour la jeune république espagnole.

Un autre ressortissant espagnol, allait marquer durablement la vie militante septémoise. Fernand Ros (1934-1998) qui eut une petite enfance marquée par la période tragique de la guerre d'Espagne était d'une autre génération que Sanchez. Après avoir connu le camp d'Argelès-sur-Mer et fait un détour par l'Aveyron, il arriva jeune adolescent à Septèmes avec sa mère et son frère aîné. Installé avec sa famille alors qu'il était ouvrier à la chaudronnerie De Gracia, il devint citoyen français en mai 1954 à l'âge de 20 ans. Il adhéra ensuite au Parti communiste et fut élu dès 1965 dans la municipalité François Césari. Arrivé jeune enfant étranger, Fernand Ros allait être 33 ans durant le principal animateur des équipes municipales dirigées par Marc Ferrandi dont il fut le premier adjoint (pendant 21 ans) au cours de quatre mandats.

Avec Elie Corradi, on retrouve le premier magistrat de la commune d'origine piémontaise. Né le 17 juillet 1893, il

était le petit-fils de Francesco Corradi et de Marietta Carli, originaires de Piani, village du Piémont. Ce fut son père Maurice, originaire du même village (et décédé à Septèmes le 3 janvier 1933), qui émigra en France et y fonda une famille. Employé, puis négociant en vins, militant socialiste, Corradi fut élu maire de Septèmes le 10 mai 1931. Le 25 janvier 1941, sous le Régime de Vichy, la préfecture le remplaça par le directeur de l'usine de produits chimiques Émile Duclos, Dominique Sérinelli. Celui qui avait été élu maire à 38 ans, revint en août 1944, comme président légitime de la délégation spéciale et fut réélu maire en 1945 puis 1947, dans une équipe où figuraient notamment Henri Martelli, d'origine italienne comme lui. Élie Corradi mourut à Septèmes, le 25 mai 1951, alors qu'il était toujours premier magistrat de sa commune.

Près de sept décennies plus tard, en 1999, c'est un autre septémois d'origine piémontaise qui devint maire de Septèmes, André Molino, dont le grand-père Lorenzo, né en 1882 à San damiano d'Asti arriva

dans « l'espace marseillais » au tournant du 20^e siècle et dont le père était un certain Lucien Molino, militant mutualiste et syndicaliste bien connu (il fut le numéro deux de la CGT dirigée par Benoît Frachon au début des années 1950). La vieille implantation italienne confirmait ainsi une légitimité et une reconnaissance institutionnelles, au cours d'une intégration difficile, progressive mais déjà bien installée alors.

Septèmes a donc accueilli depuis le milieu du 19^e siècle des contingents plus ou moins importants de migrants venus par vagues successives et qui se sont peu à peu fondus dans la population locale, visiblement sans heurt majeur ici mais pas toujours sans difficulté, notamment dans la région. La documentation rassemblée ici ne dit guère l'hostilité, la stigmatisation ou *a contrario* l'ouverture, la solidarité, éprouvées par les populations étrangères. En attendant de futures recherches, il est permis de croire alors (et d'espérer), à la véracité des propos d'André Raphaël, enseignant, poète et petit-fils de Piémontais :

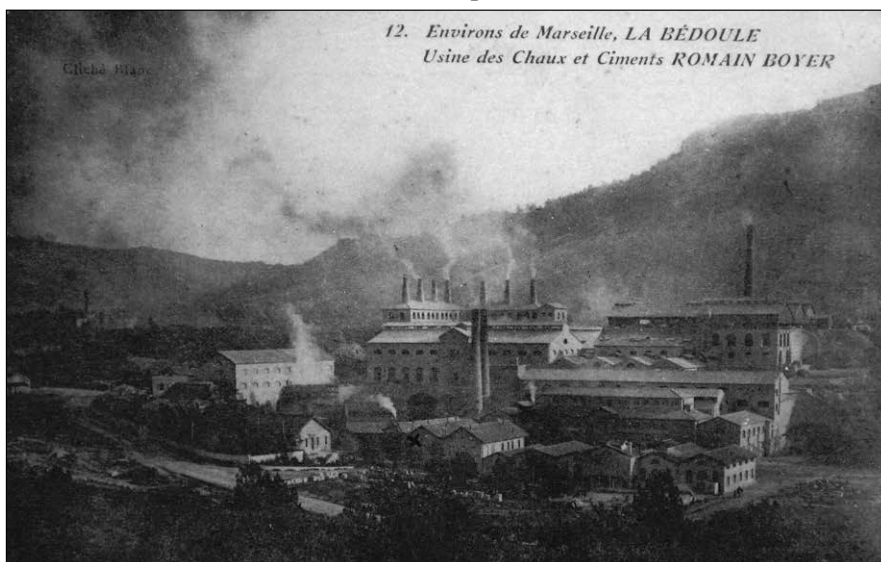
*« À l'époque, les Septémois ne voyaient pas le Piémontais comme un étranger,
mais comme une sorte de cousin des Alpes
parlant pratiquement le même patois qu'à Septèmes,
puis au fil des années, le Français de Provence... »*

Concurrence ou solidarité ? La grève des ouvrières et ouvriers des usines de chaux et ciment à La Bédoule en 1901

Colette Drogoz

Depuis le début du 19^e siècle, sur le territoire de la commune de Roquefort-La-Bédoule (Bouches-du-Rhône) une industrie importante prospère : la fabrication de la chaux et du ciment. En 1901 la commune compte environ 2000 habitants, l'industrie emploie environ 900 ouvrières et ouvriers dont la plus grande part est de nationalité italienne.

abordent le problème des relations Français-Italiens (ou plus exactement les représentations des autorités), laissent transparaître la participation féminine dans le travail et dans la grève, montrent que l'administration n'est pas unanime dans la peur et l'accusation des ouvriers étrangers, enfin, et c'est là le sujet de cet article, une solidarité entre ouvriers peut exister envers et contre tout (hostilité



Le travail est difficile et dangereux, les ouvriers peu payés ; c'est la volonté d'un des patrons cimentiers de baisser les salaires qui déclenche un long conflit en février 1901.

Nos sources proviennent d'une liasse dans les archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône (ADM 1 M 938), nous n'avons trouvé que des archives de l'administration préfectorale.

Les documents sont des rapports journaliers du lieutenant de gendarmerie d'Aubagne, du commissaire de police de la Ciotat et d'un commissaire de police spécial. Sont également conservés des courriers des différents patrons, du maire de Roquefort et du conseiller général. Cependant, et à plusieurs niveaux, ces documents sont intéressants : ils

des patrons et des instances départementales, nationales et judiciaires).

Le conflit : déclenchement et revendications

Sur la commune de Roquefort la Bédoule au début de 1901, six entreprises de chaux et ciments « occupent » environ 900 ouvriers. La grève qui débute le 21 février concerne une entreprise puis trois, la plus ancienne d'abord sur le territoire : usine Villeneuve devenue Société marseillaise des ciments Portland artificiels (110 ouvriers), mais aussi la société Pavin de Lafarge ou Société des Portland méridionaux (80 ouvriers) ainsi que la société des chaux et ciments Romain Boyer, de loin la plus importante (700 ouvriers). Ces

sociétés emploient environ 900 ouvriers dont 60 ouvrières et la plus grande partie sont de nationalité italienne (environ 750).

L'insuffisance des salaires et la menace de leur diminution déclenchent la colère et le retrait de 50 ouvriers italiens de chez Romain Boyer et Cie. Un commissaire de police spécial est chargé de surveiller le conflit, il insiste toujours sur la nationalité des ouvriers et la nature belliqueuse des «meneurs», ainsi que sur les menaces et l'intimidation supposées des délégués grévistes envers les ouvriers. Il prétend même que la grève a pour origine une bagarre entre deux Italiens et leur renvoi, privilégiant comme origine du conflit la nature belliqueuse des Italiens. En revanche il n'hésite pas à attribuer aux patrons un «esprit de conciliation».

La grève est partielle les 23 et 24 février puis devient générale le 25 février après que des pourparlers entre ouvriers et directions ont échoué. Le conflit ne se termine que le 9 avril définitivement.

Les revendications sont essentiellement salariales et la commission de grève insiste sur la nécessité d'une augmentation de tous les ouvriers, et pas seulement quelques postes comme le propose la Société Romain Boyer et Cie. Cette dernière sera la plus difficile à faire plier, voire ne fléchira pas. Une feuille non signée recense les revendications des ouvriers (salaire, heures supplémentaires, paie hebdomadaire) et des ouvrières, raccommodeuses de sacs, carreleuses et briquetières qui demandent 0,50 centime par jour d'augmentation également.

Le déroulement du conflit

La tentative de division

Dès le 23 février les ouvriers s'organisent en syndicat. Au dos de la feuille de grève remplie par le préfet et adressée au ministre de l'intérieur après la fin du conflit, c'est cette structuration qui retient son attention, même s'il ajoute que «l'industrie locale n'en souffrira que momentanément». Le comité provisoire de grève au 24 février est composé de Boggio (président), Durbano (vice-président) et Marrodi (secrétaire), tous les trois Italiens.

La grève est très vite générale. Les ouvriers font appel au maire, mais aussi au conseiller général, et enfin au préfet lui-même, lui demandant d'être arbitre dans les négociations. Des délégués de la bourse du travail de Marseille viennent aider et conseiller les grévistes ; ils prônent le calme en permanence,

calme dont ne se départira jamais la communauté ouvrière.

Dès le 25 février le directeur de Romain Boyer et Cie écrit au préfet pour se plaindre de la non-liberté du travail et des agissements de meneurs de nationalité étrangère. Le directeur de Pavin de Lafarge lui emboîte le pas le 27 février, prétendant que ses ouvriers ne sont en grève qu'à la suite d'intimidations. Cependant le commissaire de police, dans son rapport du 2 mars, explique que les contremaîtres sont en faveur des ouvriers et que, pour ne pas aller à l'usine, ils prétendent avoir été menacés par des grévistes dont ils ne connaissent pas le nom. Le commissaire dit avoir enquêté et n'avoir relevé aucun fait délictueux.

Les négociations se poursuivent et échouent à chaque réunion, principalement du fait de la société Romain Boyer et Cie, intraitable lors de ce conflit.

Les rapports au préfet aux alentours du 10, 11 et 12 mars font état de dissensions entre Français et Italiens, parlent de reprise du travail par les ouvriers français. Pourtant le 12 mars la grève reste générale. Ce même jour sont arrêtés les deux conseils des grévistes : Campolonghi «membre du syndicat des ouvriers de Marseille» et Charles Tamagno, tous deux de nationalité italienne, sont rapidement expulsés vers l'Italie.

Le 13 mars le travail reprend à l'usine Villeneuve, l'augmentation de salaire étant acceptée par la direction.

La provocation

Le 20 mars la société Romain Boyer adresse un courrier au préfet dans lequel transparaît une franche hostilité envers les grévistes italiens, les accusant de menaces, de provocations, de discours en italien et surtout d'empêcher la reprise du travail. Même si le maire de Roquefort, Monsieur Blanc, proteste contre ces menaces imaginaires, la réponse est rapide et d'importance : le 24 mars neuf grévistes italiens sont arrêtés et transférés à la maison d'arrêt de Marseille, 350 personnes tentent de s'opposer à leur transfert, en vain.

La riposte ouvrière

Le 25 février la grève est totale et le commissaire de police, dans son rapport journalier, informe le préfet que «les Français viennent de faire cause commune avec les Italiens et pour donner à la grève un caractère de solidarité qui n'existe pas, ils ont accepté de faire partie de la commission de grève, afin d'en être les dirigeants». Le lieutenant de

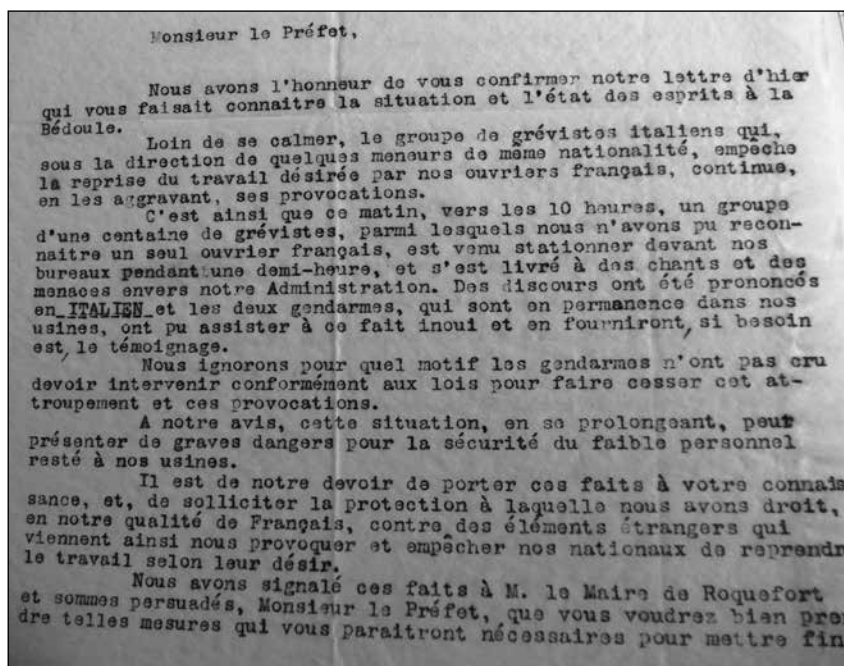
gendarmerie insiste sur le nombre très important de travailleurs à la réunion de 16 heures et précise surtout «tous les grévistes et toute la population, femmes en tête, ont défilé ensuite devant les usines». Sa conclusion est matinée de préjugés : «Les grévistes sont plus surexcités que d'habitude, mais comme les Français ont pris la direction du mouvement, le calme paraît assuré.»

La fin du conflit

Le 28 mars les ouvriers de Pavin de Lafarge commencent à reprendre le travail. Le 2 avril de nouveaux contacts sont établis pour l'usine Romain Boyer et Cie, mais toujours fidèle à sa volonté de scinder les ouvriers en

7 mai 1901 en faveur des ouvriers italiens se heurte à un refus catégorique du Ministre de l'intérieur en raison de «la terreur qu'ils ont fait naître dans la région». Cependant un courrier de remerciement du maire de Roquefort au préfet semble attester de la conclusion favorable en date du 15 mai.

Il ressort de l'étude des archives préfectorales concernant la grève des ouvriers cimentiers de la Bédoule en février-mars 1901 un mépris certain des autorités pour les ouvriers, particulièrement s'ils sont italiens. Même lorsque les faits montrent le contraire, les différents acteurs officiels décrivent un clivage entre Français et Italiens, parlent de reprise



groupes d'intérêt, le directeur n'accorde une augmentation qu'à certaines catégories de personnel. C'est dans ces conditions que le conflit s'achève le 9 avril 1901 avec la rentrée de la moitié du personnel.

Les suites du conflit

Le 18 avril 1901 le tribunal correctionnel de Marseille acquitte cinq des ouvriers arrêtés, condamne trois ouvriers à un mois de prison, un à quinze jours de prison. Les deux ouvriers non présents sont condamnés à deux mois par défaut.

Le nombre de jours de prison infligés semble modéré mais, c'est sans imaginer que ces ouvriers sont ensuite expulsés, y compris ceux qui ont été acquittés, ainsi que d'autres qui n'avaient pas été poursuivis, tout cela sans autre raison que d'avoir fait grève.

La tentative d'intervention du préfet le

du travail imminente (pendant un mois et demi) et devant la continuation du conflit évoquent des supposées menaces des grévistes (italiens!) envers les ouvriers désireux de reprendre le travail (français!).

L'annonce de la solidarité des ouvriers français est de nature à démentir ces arguments, ce qui ne change cependant rien à l'issue du conflit: la répression qui avait commencé le 24 février continue le 29 mars (ce sont des arrestations) et se termine par le procès des accusés de menaces et entrave à la liberté du travail.

Il semble que cet exemple de solidarité ouvrière avec la prise en main par les ouvriers français de la direction du conflit permette une sortie du mouvement sans que la troupe n'intervienne et avec un relatif succès du point de vue des revendications, mais sans que cela ne modifie les préjugés contre les Italiens.

Les tripières et les boyaudières des abattoirs du quartier Saint-Louis et la communauté italienne

Alain Préhu

Les abattoirs de Marseille au 19^e siècle

Les anciens abattoirs de la ville de Marseille ont été construits entre 1882 et 1894 par l'architecte Joseph Huot, dans le hameau de Saint-Louis, situé à six kilomètres du centre de Marseille et à proximité de l'ancien Grand chemin d'Aix (aujourd'hui devenu rue de Lyon).

Jusqu'à la révolution industrielle, l'activité principale du 14^e arrondissement était l'agriculture et l'endroit où certaines familles bourgeoises s'installaient avec l'édification de belles demeures. Celle de la Sorrentine à la traverse de la Calade par exemple, celle de la famille Faivre d'Arcier, directeur des raffineries de sucre, celle de Maximin Dominique Consolat (maire de Marseille de 1832 à 1843) ou encore celle de la Campagne l'Évêque.



Place des abattoirs

Un quartier italien

Avec l'ère industrielle, le 14^e arrondissement et plus particulièrement les quartiers de la Calade, de la Cabucelle et des Crottes ont connu une expansion considérable avec notamment l'arrivée massive de travailleurs immigrés et en particulier de travailleurs italiens.

Ainsi le recensement de 1876 fait apparaître que le quartier de la Cabucelle dénombrait 63 Français contre 330 Italiens et que le boulevard des Italiens était habité de 8 Français pour 52 Italiens, ce qui signifiait que les Italiens représentaient près de 86 % de la population.

Dans ces quartiers la mémoire de ce passé, de ces hommes et de ces femmes est restée

grâce aux noms des rues.

La plupart des immigrés logeaient à proximité immédiate des abattoirs et des usines dans des logements précaires et les rues ont tout naturellement été baptisées en référence aux habitants: boulevard des Italiens, boulevard Viala, boulevard d'Anjou, boulevard Denis Papin, boulevard de la Méditerranée, rue du Dauphiné. Le quartier de la Cabucelle est certainement celui qui a eu la plus grande renommée grâce à un fils d'immigrés italiens, Ivo Livi, qui est devenu pour le monde entier Yves Montand.

Tripières et boyaudières

Au temps où les abattoirs étaient en activités, le site était organisé en deux parties divisées en îlots avec des fonctions bien définies: au nord, les salles d'abatages, les triperies, les enceintes de salage des peaux, les bouveries (étables à bœufs), au sud des parcs cloisonnés occupés par les marchands d'animaux.

Sur la partie nord, c'est là que l'on retrouvait les différents métiers répartis en ateliers: les tueurs, les tripiers, les bouchers, les vétérinaires, les grossistes, les chauffeurs et les boyaudiers ou plutôt les boyaudières, car il s'agissait d'un métier pratiqué en majorité par les femmes.

Dans ces ateliers les différentes opérations de transformation de l'animal s'exécutaient en file ou chaîne: l'atelier de la boyauderie, celui de la triperie, du désossage, de la charcuterie ou de la boucherie. Chacun des postes de travail était soumis à un rythme de travail soutenu le tout dans un milieu et une atmosphère difficile, confronté aux odeurs

caractéristiques du travail de la viande et des tripes ébouillantées.

Les «pieds paquets»

C'est en 1989 soit après un siècle de fonctionnement que, pour des raisons d'hygiène, les abattoirs de Saint-Louis ont été déplacés vers les abattoirs de Saumaty, symbolisant le déclin économique et industriel de ces quartiers.

Aujourd'hui les triperies ont laissé la place aux boucheries traditionnelles et, de cette activité liée aux tripes et à ce métier, ne reste que les «pieds paquets» spécialité culinaire de Marseille inspirés des tripes à la mode de Caen mais confectionnés avec la panse de mouton au lieu de celle de bœuf.

Quand aux abattoirs de Saint-Louis et de leur tour de l'horloge édiflée à l'entrée, ils

sont devenus depuis des espaces d'entreposage des services municipaux et des espaces d'activité et d'habitat d'artistes de rue réunis autour du Conservatoire national des Arts-et-Métiers. Et depuis peu, le site a été choisi pour y construire la grande mosquée de Marseille.

Sources et bibliographie

Archives municipales Marseille, *Plan des abattoirs de Marseille*.

Abbé Daspres, *Notice historique sur la paroisse de Saint-Louis*, Marseille, 1879.

Paul Masson (dir.), *Encyclopédie départementale. Les Bouches-du-Rhône*, Paris, Honoré Champion, 1935.

Henri Carvin, *Entre mer et colline*, Direction de l'animation et de la culture, Marseille, Mairie de Marseille, 1994.

Anissa Ikhlef, *Étude de l'évolution de la ZAC Saint-Louis de 1997 à 2006*, mémoire de maîtrise, Université de Provence.



Atelier des tripières et boyaudières de porc en mars 1936

(Fond iconographique des Archives municipales de la ville de Marseille)

Bernard Régaudiat

Lorsque, sur Internet, on tape sur un moteur de recherche basique, les mots Flaissières, et Arméniens, on voit invariablement une quantité de pages citant négativement la lettre du maire de Marseille au préfet à propos de l'arrivée dans cette ville des réfugiés arméniens en 1923. Devant cette unanimité j'ai voulu revenir voir d'un peu plus près le sujet à l'occasion de ce dossier sur l'immigration qu'initie Promémo et observer ce qu'il révèle de Marseille.

Voici le document incriminé qui est la reproduction de la déclaration que le «doc-
teur» Flaissières¹ a faite au *Petit provençal*
(PP), parue le 21 octobre 1923 sous le titre :
«L'impossible hospitalité».

«Depuis quelque temps se produit vers la France, par Marseille, un redoutable courant d'immigration des peuples d'Orient, notamment des Arméniens.

Ces malheureux assurent qu'ils ont trop à redouter des Turcs pour rester chez eux. Au bénéfice de cette affirmation, hommes, femmes, enfants, au nombre de plus de trois mille, se sont déjà abattus sur les quais de notre grand port. Après l'*Albano* et le *Caucase*, d'autres navires vont suivre, et l'on annonce que quarante mille de ces hôtes sont en route pour la France, ce qui revient à dire que la variole, le typhus et la peste se dirigent vers nous, s'ils n'y sont pas déjà en germes pullulants depuis l'arrivée des premiers de ces immigrants dénués de tout, réfractaires à nos mœurs occidentales, rebelles à toute mesure d'hygiène, immobilisés dans leur indolence résignée, passive, ancestrale.

La situation est extrêmement grave au point de vue de la santé publique, pour Marseille et le reste de la France : l'extrême activité et la vigilance éclairée du service sanitaire du port et du bureau municipal d'hygiène sont insuffisantes, dès maintenant, pour faire face au danger.

Des mesures exceptionnelles s'imposent, et elles ne dépendent pas des pouvoirs locaux : la population marseillaise réclame du gouvernement qu'il interdise rigoureusement l'entrée des ports français à ces immigrants et qu'il rapatrie sans délai ces lamentables troupes humaines, gros danger public pour le pays tout entier. Du reste la Grèce et l'Italie semblent

avoir pris déjà de telles mesures préservatrices et bien légitimes.»

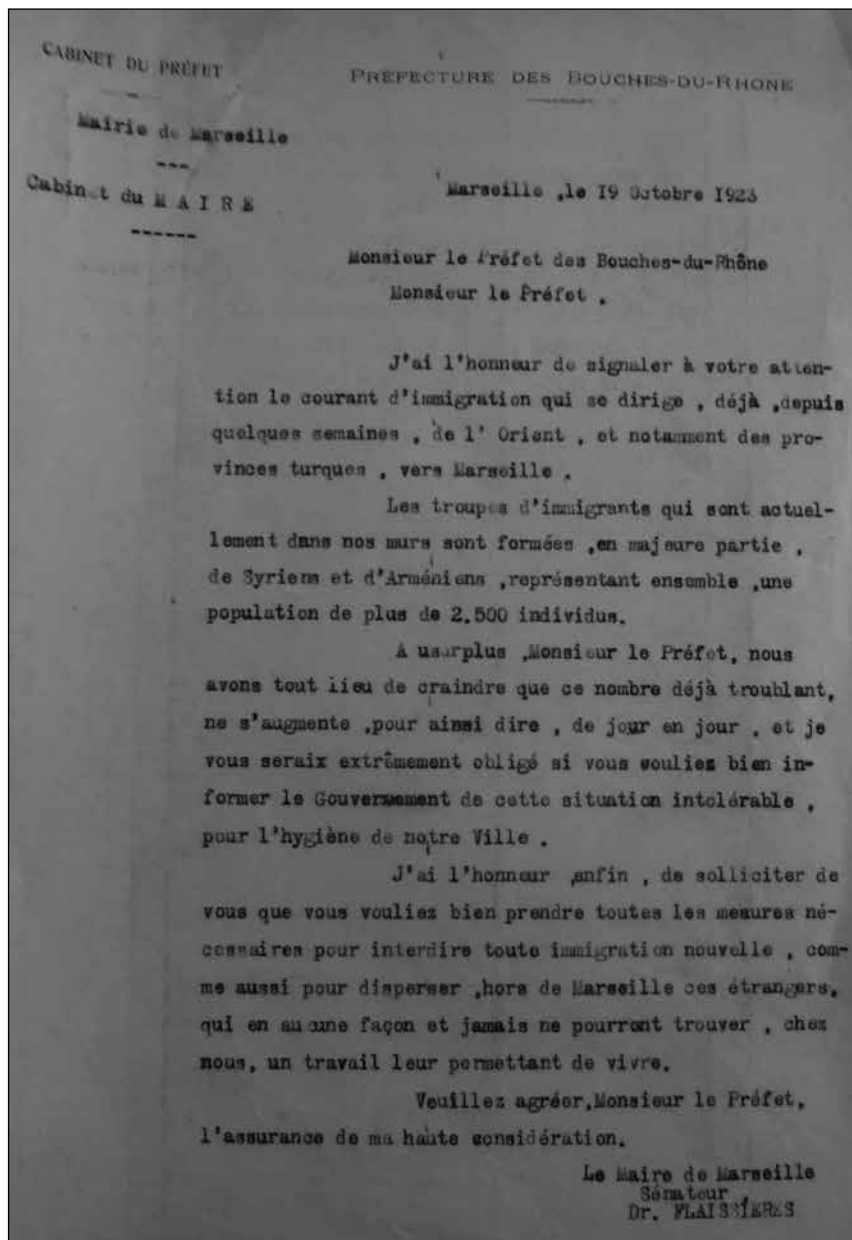
Cette déclaration choquante n'est cependant pas exactement le même texte que celui que Flaissières a adressé le 19 octobre au ministre de l'intérieur² via le préfet dont le cabinet a gardé une copie³ (voir document page suivante).

La confrontation des deux textes, si elle n'indique pas de différences sur le fond (souci de préserver la santé publique de Marseille, méconnaissance du génocide arménien, dépassement devant un flux d'immigrants non maîtrisé, volonté d'arrêter cette immigration et d'en disperser les membres hors de Marseille...) montre des différences de forme, on pourrait dire de niveaux de langue, selon le public auquel est destiné le texte. La déclaration à la presse est plus alarmiste (40 000 nouveaux venus sont attendus, les épidémies, de triste mémoire, menacent), plus injurieuse («troupes d'immigrants», «population retardataire et réfractaire aux mœurs occidentales») et plus sélective (l'allusion à l'impossibilité de trouver du travail disparaît⁴ du texte du PP).

-
2. C'est en effet le gouvernement qui est pris à témoin.
 3. Ce document (conservé aux AD des BdR sous la cote 4 M 957) est une copie de la lettre adressée par le maire de Marseille au préfet : on voit qu'il est sur papier à en-tête du cabinet du préfet et de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Ce n'est pas l'original de la lettre, introuvable dans la correspondance du maire avec le préfet conservé aux Archives municipales (cote 5D 90).
 4. Flaissières connaissait-il les rapports préfectoraux précédents qui évoquaient ce «refus de travailler» et reprend-il cet argument pour obtenir la connivence du préfet ou bien évite-t-il de l'aborder, dans la presse, la

.....

1. Flaissières est le maire de Marseille qui a eu la plus grande longévité à ce poste, Defferre excepté. Le *DBMOF* donne des éléments de sa biographie due à A. Olivesi et J. Raymond. Le rappel de la profession d'origine du sénateur-maire n'est pas anodin.



On découvre alors que, contrairement à ce que laisse entendre Flaissières quand il prétend informer le préfet de cette situation⁵, celui-ci n'a pas attendu pour s'en inquiéter et proposer des solutions conformes à celles du maire⁶.

Aussi plusieurs questions se posent. Le maire de Marseille avait-il la connaissance des démarches du préfet, lorsqu'il a fait

..... population laborieuse de Marseille ayant l'expérience contraire et voyant dans cette immigration une main-d'œuvre concurrente et bon marché. Un rapport antérieur évoque par exemple l'action menée contre des Arméniennes qui avaient trouvé du travail (rapport du 19 janvier 1923).

5. Trois jours plus tard le maire est félicité par le P P pour avoir « mis le préfet au courant ».

6. AD BdR 4 M 957 Lettre du préfet au maire de Marseille le 20 octobre dans laquelle il évoque ses rapports au gouvernement des 21 septembre, 12 et 19 octobre.

sa déclaration au PP pour s'en attribuer le mérite, le préfet ne se répandant pas dans la presse? Est-ce lui-même qui a fait cette déclaration ou est-ce son cabinet ou l'un de ses adjoints? En l'état de la recherche, la documentation consultée ne permet pas de le dire. S'agissait-il de faire passer un message à la population ou d'utiliser la population comme moyen de pression sur les autorités nationales que le préfet ne parvenait pas à mobiliser⁷? L'« émotion » dont parle celui-ci préexistait-elle et a-t-elle poussé le maire à s'en emparer? L'examen des journaux durant les semaines qui précèdent la déclaration de Flaissières au PP, montre que les articles consacrés à la question furent peu nombreux⁸.

.....
7. Rapport du 23 octobre. Le préfet sensible à la lettre du maire et à l'état de l'opinion publique signalait que celle-ci, « saisie par la presse commenç[ait] à s'émouvoir ».

8. Sous réserve d'articles qui m'auraient échappé.

Hormis le *PP*, les autres journaux n'en font pas état et le *PP* lui-même le fait dans des termes mesurés. Le 21 septembre 1923, il publie un premier article, dans lequel, après avoir rappelé le contexte de l'exode de nombreux Arméniens de Turquie, il précise que les réfugiés ont obtenu leur passeport du consulat de France, qu'ils ont «des bagages souvent volumineux» (ils ne sont donc pas «dénudés de tout») et qu'ils doivent être pris en charge par l'Office de la main-d'œuvre étrangère. Cependant le camp Oddo prévu pour les «hospitaliser» est devenu trop petit devant l'affluence constatée et le journal publie la lettre qu'il a reçue d'habitants du quartier qui dénoncent la situation faite aux Arméniens. Le journal en prend acte («cette lettre part d'un bon sentiment et honore son auteur»), et affirme que «de pareils faits ne se reproduiront plus». La balle est dans le camp du «bureau arménien de la rue Rostand et [de] l'autorité militaire» qui doivent s'entendre, et de «la main-d'œuvre étrangère [qui] est à leur disposition pour leur trouver un emploi dans des usines ou à la campagne. Les travaux saisonniers (vendanges et cueillette des amandes) ont besoin de mains».

On voit donc une tonalité *a priori* plutôt sympathique vis-à-vis des nouveaux arrivants, même si les solutions envisagées paraissent vagues ou légères. Mais les «autorités locales» paraissent à même de répondre. Dix jours plus tard, le même journal publie en première page, plein centre sous deux photos, un commentaire plus froid laissant entendre que la présence des Arméniens à Marseille est provisoire et soulignant que les limites d'hébergement sont atteintes. Et trois semaines plus tard, le *PP* publiait la déclaration de Flaissières, en page intérieure. Curieusement, la première page proposait la photo «documentaire» d'un centre de vaccination sous le titre «L'hygiène à Marseille», mais sans aucune allusion aux Arméniens: peut-être s'agissait-il de préparer le lecteur aux préoccupations hygiénistes⁹ exprimées par le maire de Marseille.

.....
 Contrairement à ce qui existe pour d'autres affaires, il n'y a pas de dossier de presse établi par les services de la préfecture: en tout cas ils ne figurent pas dans la liasse conservée aux AD des BdR.

9. Et non pas «eugénistes» comme le dit par erreur Jean Contrucci dans une interview donnée au Point le 10 juin 2004.

Quel écho rencontra cette déclaration ?

Jugé détestable aujourd'hui, l'article ne choqua pas à l'époque. Le 22 octobre, le *PP* emboîte le pas au maire, reprenant certains des termes utilisés par celui-ci: «ignorants de nos mœurs occidentales, lamentables troupeaux humains...». Il applaudit: «La lettre [] a été approuvée par toute notre population laborieuse et par les services publics qui s'occupent de l'immigration». Il grossit le trait: «Le commissariat spécial des ports est sur les dents [...] la main-d'œuvre étrangère est, tous les matins, envahie [...]. [Il y a la queue] devant l'Hôtel de la police pour les formalités de l'immatriculation». À l'argument du danger pour la santé publique, il en ajoute de nouveaux: «La crise du logement n'est pas en décroissance chez nous. Notre ville est de celle où la cherté de la vie se fait le plus sentir. La crise du chômage persiste de plus en plus».

La conclusion de l'article est franchement douteuse. Après avoir demandé, entre autres, une réglementation de l'entrée du port, comme si elle n'existait pas, l'article clôt par une profession de foi pas xénophobe mais...¹⁰ Pourtant, une semaine plus tard le même journal publie, en «Une», une photo de la queue devant l'Hôtel de police, avec un commentaire apaisé¹¹, comme si «l'émotion» était retombée.

La réaction du *PP* est logique, puisque le journal soutient le maire.

Qu'en est-il alors des autres journaux ?

Le Sémaphore, organe des milieux économiques, qui avait juste publié le 6 octobre les remerciements de la Croix-Rouge arménienne

.....
 10. «Ces réflexions ne sont nullement dictées par le moindre sentiment de xénophobie, Marseille doit en effet rester porte de l'Orient, mais elle ne doit pas recevoir cependant des étrangers qui chez eux sont considérés comme indésirables»: on oublie les persécutions dont ils ont été victimes. «Les Arméniens, au passé glorieux et à l'avenir incertain (!), seront les bienvenus en France s'ils y viennent avec la ferme intention de travailler dans les pays de l'Afrique du Nord ou dans les régions de la métropole qui ont un besoin urgent de main-d'œuvre, la Corse par exemple. Mais qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir se fixer dans une ville comme Marseille, fière sans doute de sa vieille réputation d'hospitalité dont il ne faudrait pas cependant abuser».

11. On voit sur notre photo des Arméniens fraîchement débarqués à Marseille où ils espèrent trouver avec la tranquillité du travail qui leur permette de vivre. Mais une première formalité s'impose à eux comme à tous les étrangers arrivant en France: ils doivent faire établir leur feuille d'immatriculation...

aux donateurs d'une liste de souscription¹², ne réagit pas.

Le Petit Marseillais, l'autre grand quotidien, de droite, de la ville, ne consacre aucun article à la question et laisse au *Soleil*, de la même sensibilité politique, le soin de traiter l'affaire. Ce journal prend le prétexte d'une lettre, à lui adressée par le représentant du Comité de secours aux Arméniens, pour développer sa propre analyse.

Ainsi on apprend qu'Aram Turabian, marseillais de longue date, rédacteur et directeur d'un journal franco-arménien l'*Aiguillon*, s'est ému auprès du journal en affirmant « que Marseille [avait] le devoir d'accueillir fraternellement ces malheureux débris d'un peuple qui a donné tant de preuves de fidélité à la France », ajoutant que ces mêmes Arméniens étaient « appelés à collaborer dans la main-d'œuvre française ».

Si le *Soleil* donne raison à Turabian sur le premier point, il note que sur le deuxième point il y a matière à discussion¹³ et, s'il reconnaît que la présence des réfugiés est légale, c'est pour souligner que Marseille ne doit pas forcément les héberger. Mais il reprend surtout l'argument hygiéniste, en montrant que les moyens de la ville sont débordés et que les solutions envisagées ne suffiront pas¹⁴. Il appuie son propos sur une information inédite en évoquant un rapport d'experts¹⁵.

Et pour conclure, s'il faut choisir entre le souci d'humanité et le souci sanitaire le journal choisit le second sans hésitation.

.....
12. Ce journal n'a jamais évoqué le problème jusque-là. Voir AD BdR Phi 408 81.

13. « Est-il bien sûr qu'il y ait chez nous, à l'heure actuelle suffisamment de travail pour les nôtres, pour que nous puissions encore en donner à d'autres, si intéressants, si sympathiques qu'ils soient ? »

14. « Parqués pêle-mêle dans de vastes camps — encore trop petits — à proximité de grandes agglomérations, les réfugiés y vivent dans des conditions sanitaires déplorables, couchant, nombreux dans la même pièce, et souvent à même le sol. Les cabinets avec chasse d'eau y font défaut, et on a dû en installer de fortune. Malgré les précautions, les mesures préventives prises au Frioul, notamment l'épouillage, l'état sanitaire n'est pas excellent et quelques cas de typhoïde ont été constatés ».

15. « Les déclarations du maire [...] ont été faites sur un rapport très documenté et très précis du Dr Arnaud, directeur du service municipal de l'Hygiène. Ce rapport du reste, n'est [...] que le procès-verbal d'une réunion [...] à laquelle assistaient » entre autres, un professeur à la Faculté de médecine, trois docteurs dont le directeur de la santé à Marseille, un chef de division à la préfecture et le général commandant la base de Marseille. « Les constatations de ces messieurs furent unanimes et la lettre de M. Flaissières n'en est que le reflet exact ».

Ainsi l'unanimité se fait dans la presse derrière la préoccupation commune de l'hygiène publique.

Quid des institutions ?

Vu l'urgence des décisions à prendre, il aurait été logique que l'évocation de cette question ait trouvé un écho dans les assemblées locales. Il est alors surprenant de constater que la question des réfugiés arméniens, apparemment si cruciale, n'a pas été évoquée au conseil général, pourtant présidé par le préfet¹⁶ ni au conseil municipal : les comptes-rendus des séances antérieures et postérieures à l'envoi de la lettre de Flaissières au préfet, n'en disent rien¹⁷. Et lorsqu'on consulte aux archives municipales la correspondance du maire avec le préfet on ne trouve pas la lettre que Flaissières lui a envoyée¹⁸, mais on ne trouve pas plus, durant la période du 30 juillet 1923 au 28 mars 1924 de courriers entre le préfet et le maire à propos des Arméniens¹⁹. Le bulletin municipal officiel n'en dit rien. Était-ce parce que, selon les mots de Flaissières, la question n'était pas du ressort des « autorités locales » ?

S'il n'y a pas de traces dans les délibérations des assemblées municipale et départementale existe-t-il d'autres traces en dehors des rapports du préfet ?

On a vu le rapport d'experts auquel le *Soleil* faisait référence. Dans les liasses consultées aux AD des BdR²⁰ je n'ai pas trouvé ce rapport proprement dit mais une lettre adressée par l'inspecteur départemental de la santé au préfet, datée du 18 octobre 1923. Est-ce cette lettre qui est baptisée rapport ? Quoi qu'il en soit cette lettre, qui reprend la liste des noms cités dans le *Soleil* précise que cette commission avait à « causer des mesures d'hygiène et de prophylaxie à prendre sur le territoire vis-à-vis de nombreux réfugiés arméniens et

.....
16. Voir les rapports et délibérations du deuxième semestre 1923 aux AD BdR 1 N 289-290.

17. Les séances du 7 août, du 15 octobre, du 6 novembre, du 20 décembre 1923 ne font aucune allusion aux Arméniens. Voir le registre des délibérations aux AM de Marseille 1 D 218.

18. Voir plus haut.

19. Voir le dossier 5 D 90 aux Archives municipales.

20. 4M957 (réfugiés arméniens), 5 M 94 Requêtes auprès de la commission sanitaire, 5M101 Comptendu des travaux de la commission sanitaire, 5 M 145 Service des quarantaines. Ces trois dernières liasses sans doute incomplètes ne signalent qu'une liste d'une centaine de passeports sanitaires délivrés à des Arméniens passagers du vapeur Andros arrivé bien avant octobre.

russes» en provenance de Constantinople. On constate ainsi que les Arméniens n'étaient pas les seuls concernés. Mais, aux yeux de l'opinion et des autorités, les Russes, qui n'ont jamais été cités en public, semblent avoir eu meilleure presse²¹.

Néanmoins, on découvre là l'origine de l'inquiétude qui s'est emparée de la ville. Le directeur de la santé à Marseille, a en effet informé la commission que deux navires étaient arrivés dans de très mauvaises conditions hygiéniques et a précisé que c'étaient les passagers et les membres d'équipage de ces navires qui avaient avancé le chiffre de 40 000 émigrants. Tout en considérant ce chiffre comme exagéré²², il a concédé que 1 500 de ces émigrants avaient débarqué la semaine dernière. Il a informé également la commission que tous ces émigrants avaient subi les mesures prophylactiques maritimes habituelles et de salubrité publique²³. Mais il a également prévenu «que les mesures prises aux frontières ne peuvent être efficaces que si elles continuent sur le territoire». Et la commission, devant le constat que tous les camps d'accueil sont pleins, a conclu qu'il fallait «ou créer un camp d'émigrants, ou les évacuer sur l'Afrique du Nord, de préférence au Maroc»; d'autant que l'autorité militaire réclamait avec insistance l'évacuation de ses camps dont elle avait besoin pour accueillir les troupes rapatriées de Constantinople après la signature du traité de Lausanne.

C'est donc parce que les structures d'accueil ne suffisaient plus que la sonnette d'alarme avait été tirée. Car en fait, cela faisait près d'un an que Marseille était confrontée à l'accueil de réfugiés en provenance de la Turquie.

La situation ne date pas d'hier

Sans remonter trop loin dans le temps, les flux de réfugiés arméniens ont commencé en septembre 1922 après la prise de Smyrne par la Turquie²⁴. En effet des Arméniens de

21. Dans son rapport du 23 octobre 1923 le préfet note qu'à l'inverse des Arméniens, la main-d'œuvre des Russes «est recherchée à un point tel qu'il n'est actuellement pas possible de satisfaire aux demandes qui ont été produites».

22. Précaution qu'a répercutée le *Soleil*, mais pas le *PP*.

23. Au Frioul ont eu «lieu les opérations régulières de vaccination, désinfection, épouillage, visa des passeports et délivrance des passeports sanitaires».

24. Smyrne avait été attribuée à la Grèce par le traité de Sèvres de 1920, traité que la Turquie kémaliste n'a pas reconnu, ce qui est à l'origine de la guerre gréco-turque à laquelle la prise de Smyrne met un terme, puisque

la ville ont commencé à partir vers l'Europe et les États-Unis en compagnie des Français et des protégés français qui quittaient provisoirement Smyrne²⁵. Le préfet des BdR avait reçu 100 000 F du ministère de l'Intérieur pour l'hébergement provisoire des «nationaux rapatriés» d'Asie mineure²⁶. Il prévoyait d'utiliser plusieurs camps, en accord avec les autorités militaires²⁷, mais cet argent était exclusivement destiné à l'hébergement des nationaux et protégés français²⁸.

Le ministère de l'Intérieur s'était alors défaussé sur le ministère des Affaires étrangères qui avait demandé au préfet de s'entendre avec les autorités militaires pour la mise à disposition des réfugiés arméniens de camps supplémentaires²⁹. Le préfet avait alors informé que ces camps avaient déjà été mis à la disposition du représentant à Marseille de la délégation de la République arménienne, Tigran Mirzayantz, lequel devait régler les frais de mise en état³⁰. Mais celui-ci se heurta à de très sérieuses difficultés pour héberger ses compatriotes évacués d'Orient et il demanda qu'il ne fût plus dirigé d'Arméniens sur Marseille³¹. Deux mois plus tard la situation ne s'étant pas améliorée, Mirzayantz se plaignit au préfet de ne pas pouvoir nourrir tous les Arméniens du camp Oddo (qui n'étaient «que» 337 à cette date sur les 2 000 disséminés dans Marseille). Il se plaignait également des difficultés qu'avaient ses compatriotes, pourtant munis de passeports réguliers, à

.....
peu après s'ouvre la conférence de Lausanne entre la Turquie et les puissances européennes qui se conclut par le traité de Lausanne en juillet 1923, traité qui sanctionne la victoire turque et la fin des espoirs d'une Arménie indépendante.

25. Le retour de beaucoup d'entre eux sera rendu possible par le rapprochement diplomatique entre la France et la Turquie après le traité de Lausanne.

26. 4 M 957 Voir le rapport du préfet, daté du 24 septembre 1922.

27. Voir les notes de services 9, 10 et 11 du 15^e corps d'armée (4 M 957).

28. Lettre du 18 novembre 1922. C'est rappelé au préfet qui, confronté à l'arrivée de nombreux Arméniens débarqués d'un navire, le Tourville, est tenté de piocher dedans.

29. On apprend ainsi que le camp de Montfuron, simple terrain de manœuvre, avait été mis à la disposition de la mairie de Marseille en raison de la crise extrême du logement (lettre du 20 novembre 1922).

30. Par une note du 30 octobre 1922, le préfet demandait au trésorier-payeur général du département de réclamer aux consuls respectifs les sommes que leurs gouvernements devaient à la France pour l'hébergement de leurs ressortissants évacués de Smyrne.

31. Télégramme du préfet à l'intérieur le 25 novembre 1922.

obtenir les documents nécessaires à l'embauche, voire des vexations dont auraient été victimes les réfugiés (lorsqu'ils comprenaient le français et les propos qui leur étaient adressés), sans parler de l'hostilité d'ouvriers français que cette concurrence indisposait³². Bref, en janvier 1923 tous les «ingrédients d'octobre», que le préfet connaissait et résumait à l'intention de son ministre³³, existaient déjà. La signature du traité de Lausanne en juillet 1923, si elle soulagea les camps marseillais des Français et protégés français qui purent retourner à Smyrne, les satura rapidement par le double afflux, d'une part des troupes françaises qui devaient quitter la Turquie aux termes du traité, et d'autre part des Arméniens de Turquie, qui, privés d'une Arménie indépendante que le traité avait enterrée, n'attendaient plus rien de bon d'une Turquie confortée sur le plan international.

On a vu, et les nombreux rapports du commissaire des ports et de la commission sanitaire le soulignaient, qu'à quelques exceptions près, tous les réfugiés arméniens arrivaient munis de passeports réguliers établis par les consulats français de Constantinople de Salonique ou d'Athènes. On peut donc attribuer la tension survenue aux mois de septembre-octobre au retard pris par les autorités nationales à mesurer le problème que posait l'accueil de nouveaux réfugiés munis de passeports légaux distribués par les consuls et aux ratés dans l'harmonisation des positions entre l'Intérieur et les affaires étrangères³⁴. De fait quelques semaines plus tard le plus gros de l'afflux des réfugiés est arrêté après que la consigne a été donnée aux consuls de ne plus délivrer les passeports³⁵.

Le nombre des réfugiés clandestins, minime auparavant, augmentera du fait que certains détourneront les passeports qui avaient été délivrés à destination de l'Italie et de l'Espagne, avec autorisation de transit par Marseille, en terminant prématurément leur voyage dans le port provençal. Mais le préfet avertira l'Intérieur que les demandes qu'il avait formulées en prévision d'une arrivée massive étaient devenues caduques du fait de l'arrêt de la distribution des passeports.

32. Lettre du 18 janvier 1923 du représentant de la République arménienne au préfet.

33. Rapport du 19 janvier 1923.

34. Voir les échanges de télégrammes avec demande d'autorisation de laisser débarquer les réfugiés dans la liasse 4 M 957.

35. Voir la lettre du préfet au ministre de la guerre du 3 janvier 1924

La « crise » se dénouera ainsi. Non pas que la situation fût redevenue idyllique immédiatement : le camp Oddo restera en activité, dans des conditions précaires, pendant plusieurs années³⁶. Mais les Arméniens s'intégreront à la ville, tout en gardant très forts les liens de leur communauté car la perspective d'un retour au pays était désormais exclue³⁷. Pas rancuniers d'ailleurs, ils inviteront Flaissières en 1926 à une de leur soirée festive³⁸.

Que conclure ? Flaissières est-il parvenu à ses fins en obtenant la fin de la distribution généreuse de passeports ? Peut-être... Mais était-il nécessaire de stigmatiser ainsi une communauté ? Se pose alors la question de l'état d'esprit d'une population laborieuse confrontée aux difficultés de l'après-guerre et à laquelle il faut montrer que l'on agit. Mais se pose aussi la question de la facilité avec laquelle peut être agité l'épouvantail de l'immigré. Il n'est pas inutile de rappeler que déjà, entre 1892 et 1902, Flaissières, étant devenu le premier maire « collectiviste et socialiste internationaliste » de Marseille, s'était trouvé confronté à la venue d'émigrants en provenance de régions contaminées du Proche-Orient : les propos qu'il avait tenus alors avaient été plus sobres³⁹. Vingt ans plus tard Flaissières a « évolué ». Sans doute faut-il voir dans son initiative, la volonté de prouver à bon compte que l'on est vigilant à protéger les intérêts des populations que l'on est censé défendre.

36. Le camp Oddo sera totalement évacué le 23 avril 1927. Entre-temps, beaucoup d'Arméniens se seront regroupés dans plusieurs quartiers de Marseille : Saint-Jérôme, Beaumont, Saint-Loup...

37. Voir les remarques dans Temime : par exemple article dans *Religion et société*, n° 9 du 2e trimestre 1981. Une tentative de rapatriement en 1936 dans l'Arménie soviétique tournera court.

38. On retrouve dans les archives le billet d'invitation, mais la presse est muette.

39. Voir AD BdR 200 E 1478, Direction de la santé

Femmes immigrées en grève à Marseille avant la Deuxième Guerre mondiale

Lynda Guerrey

On peut trouver à Marseille, dès la fin du 19^e siècle, des références à des grèves de femmes immigrées.

Ainsi, en 1894, dans une fabrique de scourtins¹ du quartier Menpenti, chemin de Toulon, la législation sur les étrangers est la cause directe d'un mouvement :

«Les ouvrières occupées dans ces établissements appartiennent à des nationalités étrangères. Comme elles ne s'étaient pas conformées aux prescriptions de la loi du 8 août 1893 sur le séjour des étrangers en France et la protection du travail national, des procès-verbaux furent dressés à leur encontre. Pour se couvrir des frais occasionnés par les poursuites, elles résolurent de demander une augmentation de salaire. Les patrons n'ayant pas fait droit à leur demande, elles se mirent en grève. Les patrons offraient de prendre en charge tous les frais résultant des contraventions constatées tout en maintenant leurs salaires au même taux que précédemment. Le travail a repris aux conditions proposées par les patrons.»

À Saint-Henri, des femmes participent aussi aux grèves des tuileries en 1923. À l'occasion d'une réunion le 1^{er} mai regroupant près de 1 000 personnes, «une Espagnole a traduit dans sa langue, à ses compatriotes» les discours des représentants du syndicat.

Dans le quartier Saint-Jérôme, l'usine de tapis *France Orient*, créée par des Arméniens en 1924 et dont le personnel (une centaine d'ouvriers) est composé à 90 % d'ouvrières tisseuses, toutes de nationalités étrangères (d'Arménie ou de Grèce), voit ses ouvrières arrêter le travail en 1925 pour une augmentation de salaires.

En 1926, chez un négociant en chiffons qui embauche treize journaliers, neuf femmes d'origine espagnole, trieuses de chiffons, se mettent en grève pendant quatre jours pour une augmentation de salaire. Quatre journaliers se joignent à elles par solidarité, mais reprennent rapidement le travail. Les trieuses de chiffons n'obtiennent pas satisfaction et partent travailler dans d'autres industries.

Pendant cette période, l'industrie textile

emploie de nombreuses femmes immigrées, pour la plupart de nationalité italienne, mais aussi des Arméniennes, des Grecques et des Espagnoles.

La filature de soie *La Marseillaise* (Introini et Soragna), 98 boulevard Saint-Jean, dans le quartier de la Capelette emploie, dans les années vingt, 500 ouvrières dont 300 logent à l'usine. C'est une forme du système des «usines-pensionnats» ou «couvents-usines» qui s'est développée dans les campagnes du sud-est de la France dès le 19^e siècle et perdure dans la première moitié du 20^e siècle. Mais cette «usine-pensionnat» marseillaise peut être considérée comme un cas atypique, puisque cette filature, qui loge des ouvrières, se situe dans un «faubourg industriel» considéré dans l'entre-deux-guerres comme «complètement soudé à la ville».

Le patron embauche en Italie la plus grande partie de son personnel par contrat :

«Les ouvrières sont payées 6 à 8 francs par jour, logement, chauffage et éclairage et les frais de voyage à la charge de la maison.»

Cependant, les contrats ne sont pas toujours honorés. Un contrôle de la régie pour les primes attribuées par le gouvernement aux filatures indique que le patron encaisse des primes pour un certain nombre de batteuses² qu'il n'a pas et que le voyage a été retenu aux ouvrières à raison de 50 francs par mois. Pourtant, le contrat stipule que «le prix du voyage est à la charge du patron». Celui-ci ne respecte pas non plus le salaire convenu.

Les ouvrières se mettent en grève en 1924 pendant quatre jours pour une augmentation de salaire. Elles «prétextent qu'à la signature de leur contrat, le salaire qui leur était offert était avantageux par rapport à la lire et leur permettait de venir en aide à leurs familles en

.....
2. Batteuse : son travail consiste à jeter les cocons dans une bassine d'eau bouillante et les «battre» pendant la cuisson avec la filoché (un genre d'écumoire) puis sortir les fils et les rassembler.

.....
1. Scourtins : cabas qui sert à écraser les olives afin d'en extraire l'huile.

Italie. Aujourd'hui cet avantage n'existe plus et pour compenser cette perte, elles réclament une augmentation de 2 francs, correspondant à peu près aux bénéfices qu'elles tiraient de la valeur du franc». On perçoit bien ici le caractère temporaire de cette immigration féminine. Ces «travailleuses immigrées» viennent en France pour gagner un salaire plus important qu'en Italie.

Elles semblent très déterminées. En effet, le lendemain du déclenchement de cette grève, «un groupe de 200 grévistes environ, tentèrent de descendre en ville pour y manifester», vite dispersées par le service d'ordre. Face à leur détermination, on menace de les rapatrier «après entente avec les patrons et le consulat d'Italie» aux frais de l'entreprise. Il est envisagé de les faire partir par les gares du Prado, de la Blancarde ou de Saint-Marcel (gares situées en périphérie) «afin d'éviter tout incident en ville». Finalement, une augmentation de 1,25 franc est concédée par le patron et, d'après le commissaire central, une dizaine d'ouvrières vont être rapatriées «sur leur demande».

En 1926, la majorité des ouvrières (370 dont 83 logées dans les dépendances de l'usine) se met à nouveau en grève pour une augmentation de salaire, cette fois pendant quatorze jours. Là encore, les ouvrières grévistes logées dans l'usine sont menacées de rapatriement «au cas où la grève ne prendrait pas rapidement fin».

Un conseiller à la Bourse du travail nommé Paul Bonnet soutient les revendications des ouvrières et se présente à la direction de la filature. Il aide les grévistes qui se réunissent avec lui plusieurs fois dans des bars du quartier et adresse un courrier au préfet, lui demandant, «face à l'intransigeance des patrons», de servir de médiateur entre les deux parties. Des délégués de la Bourse du travail organisent une réunion en plein air, sur le boulevard Saint-Jean : il est décidé qu'une délégation composée de membres de la Bourse du travail et d'ouvrières en grève se rendrait auprès du préfet pour «présenter les desiderata de la corporation».

Les patrons accordent finalement une augmentation variant de 0,75 à 1 franc par jour selon les catégories. Le 29 avril 1926, un article du *Petit Provençal* annonce la fin de la grève et indique que les ouvrières «décident de s'organiser puissamment au sein du syndicat [UDU : Union des unitaires ?] pour la défense de leurs intérêts», elles remercient l'UDU et «lèvent la séance aux cris de Vive

le syndicat et toutes au syndicat!». L'aide du conseiller de la Bourse du travail semble avoir joué un grand rôle et facilité la syndicalisation des ouvrières.

Cependant, une tension entre les ouvrières logées dans l'usine et les autres est signalée par le commissaire. Les premières reprochent à la délégation composée essentiellement d'ouvrières logeant à l'extérieur de ne pas avoir demandé une indemnité pour les jours de grève (salaire d'une demi-journée de travail par jour de grève) regrettant d'avoir attendu si longtemps pour un tel résultat.

Les ouvrières de la filature participent au mouvement ouvrier de 1936. Le travail est interrompu pendant 19 jours (du 12 juin au 2 juillet). Les déléguées ouvrières auraient confisqué les clés de l'usine qui est restée fermée pendant cette période. Le 29 juin 1936, un contrat collectif fixant les salaires horaires est signé à la préfecture entre la filature du Thubet (M. Jouvel) à Saint-Marcel (filature qui loge aussi des ouvrières et qui est en grève en 1936), la filature de soie du boulevard Saint-Jean et quatre déléguées des personnels des deux filatures de soie assistées de déléguées du syndicat du textile et de Louis Chauffard, secrétaire général de l'Union départementale des syndicats ouvriers confédérés. En 1937, sept ouvrières anciennes de l'établissement sont licenciées pour activité syndicale, la délégation ouvrière demande alors la réunion urgente de la commission de conciliation.

Dans le même quartier, il faut aussi signaler les *Filatures et Tissages de Marseille*, sises boulevard des Vignes. Celui-ci est devenu, en 1946, le boulevard Fifi Turin, du nom d'une ouvrière des Filatures, militante communiste et résistante, fusillée en 1944. L'entreprise embauche aussi des étrangères. En 1936, elle est occupée par 600 ouvriers, c'est une grève «mixte». Une autre grève a lieu à l'initiative de la CGT en 1937, à la suite du non-respect de la convention collective signée en 1936.

Ces exemples de grèves de femmes immigrées à Marseille dans l'entre-deux-guerres nous montrent qu'il existe bel et bien une mobilisation de «travailleuses immigrées», le plus souvent pour des revendications salariales. Ces grèves ne semblent pas être spécifiques, en revanche, la répression sur les ouvrières au moment du conflit, se traduisant par des menaces de rapatriements, relève quant à elle d'une caractéristique propre aux grèves de «travailleuses immigrées» sous contrat.

Dans le Var

Immigration italienne : xénophobie et intégration. L'exemple des grèves de 1897-1898 aux chantiers de La Seyne

René Merle

Article tiré du blog de René Merle (<http://rene.merle.charles.antonin.over-blog.com/article-immigration-italienne-xenophobie-et-integration-l-exemple-des-greves-de-1897-1898-aux-chantiers-d-87814155.html>), avec l'aimable autorisation de son auteur. Cet article ne contient aucune référence archivistique, l'auteur précise qu'il s'agit là d'une causerie, et que, si les références archivistiques existent dans ses tiroirs, il n'a pas jugé utile de les joindre à ce qui n'est pas une étude universitaire.

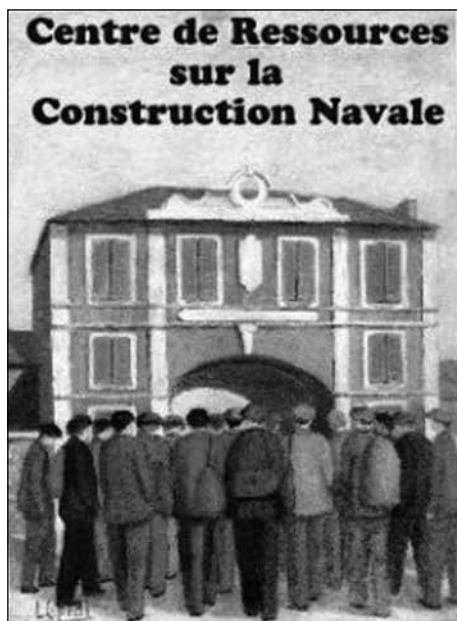
Je suis très heureux de pouvoir faire enfin cette causerie, maintes fois remise à cause de problèmes de santé, et de la faire devant tant de visages amis. (J'ajoute in petto que j'étais aussi heureux de la faire dans ce qui était au lendemain de la Libération, ma dernière école primaire, bien vétuste alors...)

Comme l'indique son titre, je vais focaliser sur un événement à deux épisodes, la grève de 1896-1897 aux Forges et Chantiers, et la grève de 1898. Il n'est pas question ce soir de faire l'histoire des mouvements sociaux à La Seyne, histoire qui reste à continuer, mais que vous pouvez aborder par le Dictionnaire du mouvement ouvrier et social seynois, de Jacques Girault, publié sur le site de notre ami Jean-Claude Autran, dont je salue la présence. [<http://marius.autran.pagesperso-orange.fr/index.html>]. Ces deux grèves ne sont envisagées que sous l'angle d'un thème bien précis, l'immigration italienne à La Seyne, un thème qui touche directement beaucoup d'entre nous, par notre histoire familiale, et parfois par les liens maintenus avec l'autre côté de la frontière. Ce thème de l'immigration à La Seyne et dans l'agglomération toulonnaise, thème que je n'aborderai pas au plan général, a lui aussi été creusé, par Antoine Tramoni, par Fernand

Nicolas, et aujourd'hui par Josée Moretti. Il ne sera question ce soir, je le répète, que de son rapport aux événements de 1896-1897-1898 aux Chantiers.

Je ne vais pas traiter de ces deux grèves à partir de souvenirs passés de génération en génération, et que j'aurais pu recueillir. La mémoire transgénérationnelle semble s'être arrêtée à la grande grève de 1919, avec sa mythologie de l'affrontement avec les gendarmes à cheval place de la Lune, de la soupe populaire de solidarité à la Bourse, etc. J'ai reçu familialement moi aussi cette mythologie de luttes. [Cf. ce qu'en disait mon père : Toussaint Merle, *Souvenirs d'un petit Seynois* – 1 et suivants]. Mon travail est donc un travail d'archives,

principalement puisées aux archives départementales, dans les archives communales, et dans la presse du temps. [Les historiens professionnels et les historiens amateurs, les perfectionnistes et les tatillons voudront bien considérer qu'il s'agit là d'une causerie, et que, si les références archivistiques existent dans mes tiroirs, je n'ai pas jugé utile de les joindre à ce qui n'est pas une étude universitaire]. J'avais vingt ans quand l'envie de faire ce travail a été initiée par une belle étude parue dans le journal communiste Le



Petit Varois en 1956, la belle étude de Pierre Caminade, dont je salue ici la mémoire.

Pour mieux comprendre ce qui s'est joué en 1897-1898, il est nécessaire de revenir quelques années en arrière.

Vous savez que le grand démarrage des Chantiers navals dans la modernité date du début du Second Empire, en 1856, avec la création et l'installation à La Seyne d'une grosse société capitaliste importée, sans lien aucun avec le terreau artisanal et modeste-industriel local.

On ne va plus construire que des navires mus par la vapeur, et bientôt, que des navires entièrement métalliques.

L'entreprise a un grand besoin de main-d'œuvre, d'une part une main-d'œuvre très qualifiée et d'autre part une masse de main-d'œuvre sans qualification, une masse de manœuvres.

Or, ce n'est pas le bassin d'emploi local, comme on dit aujourd'hui, qui peut fournir l'essentiel de cette main-d'œuvre, sous ses deux aspects.

Il existe à La Seyne une tradition de construction navale en bois, et donc des menuisiers, des scieurs de long, des charpentiers de marine, des calfats, etc. Un certain nombre d'entre eux, les plus jeunes surtout, se reconvertiront dans les techniques du fer. Un exemple majeur est donné par la carrière de Noël Verlaque, ouvrier sorti du rang, promu ingénieur puis directeur.

Mais il est beaucoup plus tentant pour l'entreprise de recruter ailleurs des travailleurs déjà formés aux techniques nouvelles. C'est donc tout naturellement vers son usine de Marseille qu'elle va d'abord se tourner, puis très rapidement, vers l'Arsenal de Toulon.

L'Arsenal construit alors des navires, et lui aussi est passé à la vapeur et au fer. C'est ainsi que nombre de traceurs, de mécaniciens, de serruriers, de barroteurs, vont passer de l'Arsenal aux Chantiers.

Ça a été par exemple le cas du père de mon arrière-grand-père, un serrurier, qui était arrivé là tout jeune des confins de la Drôme à Toulon pour participer à l'armement de la flotte destinée à la conquête de l'Algérie, en 1830, et qui était passé ensuite de l'Arsenal aux Chantiers.

D'ailleurs, nombre de ces travailleurs habitaient déjà La Seyne, et se rendaient chaque jour à l'Arsenal par le bateau, quand ils n'y allaient pas à pied.

On conçoit que la proximité, des salaires

équivalents ou supérieurs, et le soulagement de quitter un régime militaire qui pouvait impliquer l'embarquement, leur aient bien convenu.

Ces ouvriers spécialisés, venus souvent des quatre coins de l'hexagone, étaient tous français. Et pour cause, par définition l'Arsenal, au service de la Marine nationale, ne pouvait embaucher que des Français.

Mais à l'époque le travail du fer, vous le savez, ne concernait pas que des ouvriers hautement qualifiés. Il demandait quantité de manœuvres, tant pour la manutention à une époque où la manipulation n'était pas encore pleinement modernisée, que pour la forge et le rivetage.

Ce n'est pas la population de La Seyne et de ses environs, population d'agriculteurs, de pêcheurs, de marins, qui était très motivée pour fournir ces bras. Le patronat des Chantiers s'est donc tout naturellement tourné vers le Piémont voisin, y compris le Comté de Nice qui fut piémontais jusqu'en 1860. Le royaume du Piémont est alors un allié de la France. Les deux états combattent ensemble contre l'Empire austro-hongrois dans ce qui va devenir l'Italie.

Le gouvernement français ne met donc aucun obstacle à cette immigration de travailleurs non qualifiés, immigration de la misère qui déferle sur tout le sud-est de la France.

La réputation de ces Piémontais n'est pas bonne. Écoutez ce qu'en dit en septembre 1864 le registre du Conseil municipal de La Seyne :

« La tranquillité publique est souvent troublée par le personnel des Forges et Chantiers, appartenant pour la plupart à des pays étrangers peu habitués à nos mœurs et d'une nature généralement turbulente. »

Cette émigration de célibataires devient bien vite une émigration avec femmes et enfants, dans ce que l'on appellerait aujourd'hui le rapprochement familial.

Ainsi, en dix ans, à cause de la naissance et du développement des Chantiers, la population de La Seyne va presque doubler, depuis la Seconde République de 1848, (où ville et terroir confondus ne dépassent pas les 6 500 habitants), jusqu'au début des années 1860. La situation aurait naturellement exigé des mesures relatives à la santé publique, à la scolarité, à l'urbanisme. Mais voici ce que dans un premier temps le conseil municipal proposa au patronat des Chantiers de cofinancer :

« La grande quantité d'ouvriers piémontais qui sont venus se fixer avec leur famille dans le but

de travailler dans les Chantiers de construction navale qui y [La Seyne] sont établis, rendent presque indispensable l'appel d'un prêtre italien qui puisse inculquer dans l'esprit et dans le cœur de la plupart d'entre eux les sentiments moraux dont ils ont si grand besoin... » (septembre 1862). [Sans commentaires...]

Une pareille croissance n'est pas sans poser d'innombrables problèmes, dont le moindre n'est pas la coexistence de deux populations bien différentes. Les registres municipaux de l'époque en témoignent à l'évidence.

La nouvelle population ouvrière apparaît comme une pièce rapportée sur l'ancienne population de cultivateurs, de pêcheurs, d'artisans, de commerçants et d'ouvriers de la construction navale en bois. En 1865 le conseil municipal demande l'installation d'un tribunal de simple police, « considérant que si l'industrie des Constructions navales que possède La Seyne donne lieu à des questions de tranquillité publique, de salaires, de difficultés entre patrons et ouvriers, cette industrie fait naître également quantité d'affaires civiles et religieuses ». Voici ce que déclare à ce propos, en mai 1865, le pharmacien Cyrus Hugues, un homme de gauche, ancien résistant de 1851 et pour cela alors condamné, élu de l'opposition municipale, en critiquant un rapport officiel qui déclarait que « la Seyne n'a qu'une population nomade sans aucune racine dans le sol et que son importance date du développement de l'usine des Forges et Chantiers ». Hugues lui oppose la réalité ancienne et présente de « notre commune, sa population, ses besoins, son importance, sa valeur territoriale, autrement effective que la richesse de l'usine des Forges et Chantiers... ».

Et dans cette distance méfiante, et souvent hostile, que prend l'ancienne population par rapport à la nouvelle, la xénophobie s'installe tout naturellement. Ce n'est pas tellement au sein de la classe ouvrière que cette xénophobie s'enracinait, puisque, nouvelle venue, cette classe ouvrière était grandement composée d'étrangers (au sens provençal, celui qui n'est pas du lieu) et d'Italiens. Les tensions au sein de la classe ouvrière n'apparaissent que quand il peut y avoir concurrence entre ouvriers français et ouvriers étrangers. Ce n'était pas le cas à La Seyne. À tout le moins on n'en trouve guère trace dans les archives. Un exemple cependant, signalé par notre concitoyen et éminent historien Émilien Constant : en 1858, en pleine crise, alors que l'effectif des Chantiers était tombé à 800 personnes, la direction en licencia encore, provisoirement, 600. La municipalité distribue

des bons de pain aux nécessiteux, et certains ouvriers demandent qu'ils ne soient attribués qu'aux citoyens français. Mais c'est plutôt au sein de la population « de souche » que la xénophobie peut s'installer.

L'épisode du choléra de 1865 va être particulièrement significatif à cet égard.

Vous savez comment cette population piémontaise s'est entassée à distance de la vieille ville, dans les mauvaises bicoques qu'elle construit à la va vite ou qu'elle loue dans la proximité immédiate des Chantiers, sur des terrains malsains, mal drainés, comme aux Mouissèques (et le nom provençal indique bien la nature du terrain), et surtout en bordure du terrain vague qui va devenir la place de la Lune, autour de ce qui est aujourd'hui la rue Nicolas Chapuis. Quartier éminemment insalubre, à cause du Gros Vallat et de son mauvais écoulement, foyer d'infection encore accru par les eaux usées et les immondices des nouveaux arrivants. La ville demandait en vain depuis des années à la direction des Chantiers de participer à l'assainissement de ce secteur, comme elle lui demandait, en vain, de participer à l'entretien d'une voirie défoncée par les charrois de la gare à La Seyne, et à la dépense considérable (municipale ou privée) occasionnée par les secours et hospitalisations de Piémontais démunis. La terrible épidémie de choléra de l'été 1865 obtiendra ce que des années de récriminations n'avaient pu obtenir. Et « la nouvelle rue de la Lune » prendra le nom de Nicolas Chapuis, adjoint victime du choléra contre lequel il avait lutté, alors que la grande majorité de la population avait fui la cité.

Il reste que, dans l'imaginaire populaire, demeurera un temps cette idée que la saleté des Piémontais avait déclenché l'épidémie.

Une fois passée la crise, les tensions s'atténuent. Ce prolétariat d'origine piémontaise se révèle industriel : il met à l'œuvre en dehors du travail au chantier ses qualités ancestrales de maçons et de cultivateurs. Tout en travaillant aux Chantiers, les Piémontais cherchent à acquérir quelque terrain où bâtir maison, et où cultiver. C'est donc un prolétariat calme, et *a priori* peu porté à la politisation ou à la revendication sociale.

L'opinion locale et régionale est d'autant plus surprise de voir une grève éclater aux Chantiers en 1872. Il faut s'imaginer quel était le climat politique et social dans la France de 1872, France républicaine certes, mais France où la Commune de Paris, la Commune de Marseille, viennent d'être écrasées dans le

sang, France où règne un Ordre moral qui assimile tout mouvement social à une atteinte à la légalité.

Or, c'est dans cette France de 1872 où les grèves sont pratiquement inexistantes qu'une grève éclate aux Chantiers, à cause d'une provocation patronale. Le système traditionnel de la rétribution à la semaine est remplacé par le système des prix faits et des bonis.

La population est solidaire des grévistes, tout comme la municipalité, désormais républicaine avancée, et dirigée par Cyrus Hugues. C'est ici que se place un premier épisode de xénophobie, xénophobie suscitée officiellement : le patronat et les autorités préfectorales incriminent la main-d'œuvre italienne, soi disant manipulée par le gouvernement italien. Or à l'époque les rapports diplomatiques de la France et de l'Italie ne sont pas au beau fixe. Et l'argument va faire mouche. Il va par exemple déstabiliser Cyrus Hugues...

La grève se soldera par un demi-succès des ouvriers. Le patronat maintient le système des prix faits, mais doit garantir un salaire minimum assuré à la journée.

Cependant, le venin de la xénophobie a été distillé, et bien distillé. Il va encore s'accroître dix ans plus tard, quand l'Italie s'engage avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie dans cette alliance de la Triplice, qui se pose clairement en alliance anti-française. Pour l'opinion française, pour la presse régionale, désormais l'Italie toute proche est virtuellement un état ennemi.

Or, le flux migratoire italien ne se tarit pas. Et, au fur et à mesure que les chantiers modernisent leur appareil productif et leurs techniques, ce sont de plus en plus des ouvriers d'un type nouveau qui arrivent : d'un côté, des ouvriers spécialisés qui viennent du littoral ligure, des chantiers navals de Gênes, de La Spezia. Et du côté de la main-d'œuvre tout terrain, si je puis dire, les Toscans qui s'installent en masse, attirés au départ par un petit noyau de Butesi. On sait comment, en une génération, La Seyne va devenir une sorte de commune sœur de la petite nébuleuse toscane, Buti, Cascine di Buti, Pontedera, Ponsacco...

Tout en travaillant aux Chantiers, les Butesi relaient les Piémontais en essaimant sur le terroir, en essayant de s'y procurer terrains à bâtir et à cultiver, en mettant leurs ancestrales techniques de vannerie au service des productions horticoles et florales d'Ollioules. Une intégration réussie dans cette optique, bien que les mariages mixtes soient

encore peu nombreux.

Mais de leur côté, beaucoup d'ouvriers issus de l'industrie moderne italienne apportent des traditions de lutte, et des idées nouvelles, anarchisme, socialisme révolutionnaire, qui vont toucher quelques-uns de leurs compagnons de travail. Au premier chef, il s'agira déjà de créer des syndicats. Si jusqu'alors la grève était légale, les syndicats étaient interdits. La loi les autorise à partir de 1884, et ils vont se créer progressivement aux Chantiers à partir de 1893-1895. Ce sont des syndicats par corporations : le premier a été celui des chaudronniers sur fer. Et ils se regroupent dans une union syndicale locale.

Il faut imaginer dans quel contexte xénophobe se produisent ces avancées importantes. L'arrivée massive des Italiens dans le Sud-Est est souvent vécue comme une concurrence créée par le patronat sur le marché du travail, pour mettre les salaires au plus bas et briser les grèves. La petite chronique varoise abonde en frictions entre ouvriers saisonniers français et italiens venus participer aux cueillettes fruitières, ainsi à Solliès-Pont en 1894 où quelques « nationaux » (mais pas provençaux) organisent une chasse aux Italiens.

Nous avons tous en mémoire les tragiques événements des salines d'Aigues-Mortes en 1893. Or, voici ce qu'écrivait alors en éditorial (26 août 1893) le grand journal de gauche varois, le journal lu par la classe ouvrière locale, Le Petit Var :

« Nous sommes cinq en Italie, les Italiens sont cent chez nous. Nous travaillons à raison de 4 francs par jour, par exemple ; ils s'offrent à raison de 3 francs. Habités à un certain bien-être, nous n'économisons qu'un dixième de nos salaires ; ils en économisent le tiers ou la moitié, et l'expédient au pays. Entre-temps, ils provoquent des rixes et jouent du couteau dans nos rues, pendant que nous restons très tranquilles chez eux, et que jamais la police n'a à s'occuper de nous. On comprend que, parfois, le cerveau de nos ouvriers méridionaux se trouble en présence de ce spectacle et de ses comparaisons, et qu'ils tombent sur les mangeurs de « polenta ». C'est l'histoire des événements d'Aigues-Mortes » (Texte complet : 1893 – Au lendemain de la tuerie d'Aigues-Mortes. Réaction « à gauche »).

Or, voici qu'à la fin de décembre 1896, une grève éclate aux Chantiers, la première depuis 1872. Elle va durer jusqu'au 4 janvier 1897. La direction a choisi cette date, en pleines fêtes de Noël, alors que plus que jamais les travailleurs ont évidemment besoin d'argent, pour modifier le système des prix faits et supprimer le salaire journalier garanti.

À quoi s'ajoutent les menaces sur la caisse de secours mutuel.

La grève éclate chez les riveteurs, perceurs, chanfreineurs, soit 650 à 850 travailleurs sur les 3 000 que compte l'entreprise. La presse ne se fait pas faute de souligner qu'il y a parmi eux 150 Italiens. En fait, beaucoup plus si l'on compte les nombreux naturalisés de fraîche date. Mais loin de gommer le fait, le syndicat le met en valeur.

À l'assemblée des grévistes qui se tient au Sous-sol de l'école Martini, que beaucoup d'entre nous ont connu, les informations sont données en français, traduites en italien et en provençal. Démarche d'utilité certes, dans la nécessité de la bonne compréhension immédiate, mais aussi démarche internationaliste, qui rompt avec la xénophobie ambiante, parfois lamentable de manière caricaturale : ainsi des insultes proférées à l'égard du maire socialiste de Toulon, Ferrero, qualifié d'Italien et d'étranger à cause de son nom...

Une xénophobie qui était d'autant plus exacerbée dans l'aire toulonnaise que des fantasmes anti-italiens tournaient autour des incidents causés à l'Arsenal par la poudre blanche, fantasmes qui atteindront leur comble avec l'explosion de la Pyro au début de 1899.

Le 8 mars 1898 éclate une nouvelle grève, dont le motif est à nouveau la main mise totale que le patronat veut avoir sur la caisse de secours mutuels. Elle touche cette fois les très combatifs chaudronniers sur fer et leur syndicat. Sur les 942 chaudronniers en fer et monteurs d'ateliers, 615 sont en grève, dont 220 enfants (il y a 690 enfants sur les quelque 3 000 ouvriers). Grève dure, où l'influence des anarcho-syndicalistes, et notamment des Italiens, est très sensible.

Il faut la replacer dans le contexte très particulier de 1898. Dans la CGT nationale, anarcho-syndicaliste, domine le mythe de la grève générale, qui doit se développer à partir d'une étincelle, celle d'une grève locale, et dont le succès doit assurer le renversement du capitalisme. On conçoit dans ces conditions l'intérêt qu'a suscité la grève de La Seyne, dont le retentissement fut national. En témoigne par exemple cette chanson que le commissaire de police recueille et transmet, et dont le ton, l'accent et le lexique sont plus ceux des anarcho-syndicalistes parisiens que ceux de nos Seynois, «de souche» ou pas :

«À La Seyne on s'a mis en grève, /C'est pas rigolo tout c'truc là ; / Le riche, y nous désir'la crève, / Va falloir y mettr' le hôla ! On s'a fait une caiss' de retraite. Pour l'vieux qui peut plus

turbiner / Hé bien ! l'bourgeois, lui, ça l'em-bête, / Y veut êtr'seul à bedonner. / Mouchards et sauteurs, s'en vont devant la ronde, / Tandis que l'ouvrier revendique ses droits ; / Tremblez, opprimeurs, race infecte du monde, / Quand l'ouvrier a faim, y n'connait plus d'lois. / Classe des travailleurs/ Salut au syndicat ! Les temps viendront meilleurs, / Salut prolétariat ! » (Texte complet : questions de langues : le français, l'italien, le provençal dans les grèves de La Seyne (Var) en 1897-1898.)

On conçoit aussi que le patronat et le gouvernement aient tout fait pour que la grève soit un échec. Et d'abord, en se refusant de négocier vraiment. Ainsi, malgré le soutien de la population et de la municipalité, malgré les galas de solidarité, la grève va s'éterniser jusqu'à la fin mars, sans entraîner les autres corporations des Chantiers. Elle s'achèvera sur quelques concessions de la direction, mais pratiquement sur un grand sentiment d'échec chez des travailleurs pris à la gorge financièrement, et une certaine défiance devant l'entêtement stérile des anarcho-syndicalistes.

L'originalité de cette grève est le rôle qu'y a joué la langue italienne. Nous avons vu intervenir cette langue dans l'oralité de l'assemblée de grévistes en janvier 1897. Cette fois, c'est à l'écrit qu'elle apparaît. Un tract en italien est diffusé localement et régionalement, en appel à la solidarité de tous les travailleurs italiens. Et ce même document est répercuté en Italie auprès des organisations syndicales afin qu'elles assurent une solidarité active :

«Unione delle camere sindacale della Seyna-sul-mare. MANIFESTO. Compagni e fratelli, Dal 5 marzo corrente, la corporazione dei calderai sul ferro, delle Forge e Cantiere della Seyna e delle Mouisseche, da un voto emesso dalle camere sindacale si dichiaro in sciopero... » (Texte complet : questions de langues : le français, l'italien, le provençal dans les grèves de La Seyne (Var) en 1897-1898.)

C'était une véritable gifle à la xénophobie ambiante. Ainsi, en ces temps où l'on commence à chanter cette chanson magnifique née au lendemain même de la défaite de la Commune, et reprise ensuite par tout le mouvement ouvrier, L'Internationale, (et puisqu'il faut employer ces mots que d'aucuns qualifieront de langue de bois, mais qui correspondent à une vraie réalité vécue), dans sa pratique spontanée, puis réfléchie, le mouvement ouvrier des Chantiers a grandement contribué à développer un sentiment de solidarité et de fraternité internationaliste.

La Seyne-sur-Mer, 21 octobre 2011

Julien Saint-Roman

«Nous, venus d'ailleurs*», ce titre d'exposition renvoie aux chantiers historiographiques en renouvellement constant depuis de nombreuses années maintenant. Croiser l'histoire des chantiers navals et celle de l'immigration à La Seyne-sur-Mer apparaît pour l'historien comme une évidence au regard de la construction même de l'histoire de l'immigration.

La Seyne-sur-Mer a longtemps été un bourg agricole et de cabotage. La construction navale n'était pas inexistante. Les chantiers civils étaient mobiles sur les plages seynaises, et il n'était pas rare que ces chantiers construisissent des bateaux pour la marine de guerre toulonnaise. De tradition artisanale et familiale, la construction navale à La Seyne s'est concentrée au début du 19^e siècle par la domination des Chantiers Mathieu (capitaliste venu de Genève) et Lombard (un ancien charpentier du cru).

De Mathieu à Taylor (un ingénieur anglais qui rachète les chantiers Lombard en 1845), les chantiers de La Seyne passent de 200 à plus de 1000 salariés avant 1848. La croissance des chantiers navals est soutenue par le développement des transports fluviaux à l'intérieur du pays ainsi que des transports maritimes coloniaux. La synergie trouvée entre l'arsenal maritime de Toulon et les Forges et Chantiers de la Méditerranée (FCM) soutient également l'expansion des chantiers seynois. D'après Lucas Martinez¹, la deuxième

moitié du 19^e siècle marque l'apogée des FCM. L'expansion des chantiers navals de La Seyne n'a pu se faire sans l'apport d'une nouvelle population. Qui plus est on constate en ce 19^e siècle un changement dans la hiérarchie des métiers avec le travail du fer qui devient primordial. La venue d'ouvriers qualifiés était nécessaire certes, mais il fallait aussi quantité de manœuvres. Or ce n'était pas la seule population seynoise, ni même celle des alentours qui pouvait fournir tous ces bras.

La direction des chantiers s'est donc tournée vers le Comté de Nice et le Piémont voisin, alliés de la France. Les hommes célibataires affluent alors, avant d'être rejoints par leurs femmes et leurs enfants.

La Seyne double sa population passant d'environ 5000 à 6000 habitants à plus de 10000. Ce prolétariat d'origine piémontaise se met à l'œuvre en dehors du travail aux chantiers en exerçant en qualité de maçons et de cultivateurs. Il cherche même à acquérir quelques terrains pour s'installer. Politiquement il s'agit d'un prolétariat calme, peu porté à la revendication sociale. Pourtant la réputation des Piémontais n'est pas bonne : ils ne sont soi-disant pas habitués aux mœurs

.....

1. Lucas Martinez, *Aspects des relations entre la société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et l'arsenal de Toulon (1856-1900)*, maîtrise histoire, Université de Nice, 2003.

.....
* «Nous, venus d'ailleurs. Immigrés, vivre et travailler à La Seyne-sur-Mer de 1945 à nos jours», exposition visuelle et sonore réalisée par l'association Histoire et Patrimoine seynois avec le soutien scientifique d'Yvan Gastaut, université de Nice. Voir l'article d'Andrée Bensoussan. Ce texte résulte d'une intervention de Julien Saint-Roman à la journée d'études du 1^{er} décembre 2011 organisée autour de l'exposition.

seynoises et surtout sont bien turbulents. La municipalité seynoise se montre méfiante envers ces «populations nomades», notamment dans un souci de morale en faisant venir *«un prêtre italien qui puisse inculquer dans l'esprit et dans le cœur de la plupart d'entre [les Piémontais] les sentiments moraux dont ils ont si grand besoin»*, et dans un souci d'ordre public par l'installation d'un tribunal de police (1865). L'arrivée de ces immigrés nécessite des mesures importantes en matière de santé publique et d'urbanisme. L'épisode du choléra montre l'incurie des autorités patronales et municipales de l'époque, et ce malgré les avertissements des consciences éclairées. La population piémontaise s'est entassée à proximité immédiate des Chantiers sur des terrains mal drainés, où croupissent les eaux du Gros Vallat mélangées aux eaux usées. Mais la direction des Chantiers a longtemps refusé de participer à l'assainissement de la ville, à l'entretien de sa voirie et aux dépenses de santé chez ses ouvriers. Les effets du choléra vont bien au-delà de la seule atteinte physique. Ils pénètrent les mentalités et alimentent la xénophobie puisque ce serait la saleté des Piémontais qui aurait déclenché l'épidémie. Une fois passée la crise, les tensions s'atténuent.

Le flux migratoire italien, lui, ne tarit pas. Il se modifie. La modernisation des chantiers demande des ouvriers spécialisés, et ceux-là viennent du littoral ligure, des chantiers navals de Gênes ou de La Spezia. Les manœuvres, eux, viennent en cette toute fin de 19^e siècle, de Toscane et plus précisément des environs de Buti. Et comme les Piémontais, les Butesi essayent de se procurer des terrains à bâtir et à cultiver. Les Ligures, parce qu'ils sont issus de l'industrie moderne italienne, apportent des traditions de lutte, et des idées nouvelles, anarchisme, socialisme révolutionnaire, qui vont toucher quelques-uns de leurs compagnons de travail. Ils ne sont pas les seuls : en 1913, par exemple, à la Bourse du travail de La Seyne se tient le congrès constitutif de l'Union départementale CGT. Le secrétaire de la Bourse est alors Sabbatini, ouvrier

perceur aux chantiers depuis 1907, natif de Pérouse (Ombrie) en Italie.

Cette immigration italienne est réellement très importante à La Seyne. D'une part, elle se situe dans un contexte national où les Italiens émigrent en nombre vers les régions industrielles françaises et d'autre part, des statistiques données par *Le Petit Var* le précisent :

- en 1881, on compte dans les chantiers navals 2 177 ouvriers. Sur ce nombre, 58,4 % sont français, 41,4 % italiens.
- en 1887, sur 2 223 ouvriers, on compte 1 152 Français et 1 071 Italiens.
- en 1902 : sur les 5 420 ouvriers des chantiers navals, 3 550 sont français et 1 450 Italiens, employés à titre permanent, auxquels s'ajoutent 420 étrangers à titre extraordinaire.

Selon Jacques Girault², la majorité des ouvriers seynois travaillent aux Forges et Chantiers de la Méditerranée. Mais leur proportion ne cesse

de baisser : alors que plus de trois ouvriers seynois sur quatre y travaillent en 1911, il n'en reste qu'un peu plus d'un sur deux en 1931. Les Français, amplement majoritaires, doivent alors compter avec les ouvriers étrangers en nombre croissant. Pendant la Première Guerre



mondiale, on embauche même 400 Chinois. Deux d'entre eux se marient à La Seyne et s'y fixent. Mais cette population est très volatile et ne laisse pas beaucoup de traces³.

À partir des années 1930, le nombre des ouvriers étrangers à La Seyne recule du fait des naturalisations et des congédiements de ceux engagés sur contrats précaires, premières victimes des suppressions d'emplois. Cette présence étrangère devient la victime désignée quand la récession s'annonce, main-d'œuvre d'autant plus malléable qu'elle garde le silence par obligation. Pour autant, dans

2. Jacques Girault, *Le Var rouge. Les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 1930*, Publications de la Sorbonne, 1995.

3. Céline Régnard a dû se confronter aux dossiers judiciaires détenus aux Archives départementales du Var afin de retrouver des bribes de présence de ces travailleurs chinois.

ces années 1930, alors qu'à La Seyne, la moitié des électeurs occupe un emploi ouvrier, on remarque que 60% sont d'origine étrangère. Cet électorat plus ouvrier, à forte origine étrangère (italienne) sert de terrain à la précoce implantation socialiste et l'ample succès, en 1936 du Parti communiste et du Front populaire, préparant les succès communistes de l'après-guerre. Ainsi Louis Puccini. Né dans la province de Pise, il vient à La Seyne en 1923 où son père, trésorier de la section socialiste italienne, occupe divers emplois. Ses parents veulent qu'il accomplisse de bonnes études et il fréquente l'École primaire supérieure Martini jusqu'en troisième. Il occupe divers emplois avant d'entrer aux Chantiers en 1942. Il adhère alors au Parti communiste, devient l'un des dirigeants du syndicat et participe à la direction des actions ouvrières de l'entreprise jusqu'à la Libération. En ce qui concerne la mobilité sociale, il semble que le monde ouvrier seynois tend à une plus grande endogamie sociale, comme en témoignent les mariages. Il faut dire aussi que l'emploi industriel (chantiers d'abord, Arsenal ensuite) constitue le débouché annoncé pour le jeune fils d'ouvrier après l'École pratique d'industrie Martini ou l'École technique Rouvière à Toulon.



Atelier de chaudronnerie, école Martini, La Seyne, 1926

Quels chantiers à venir ?

La Seyne se coule dans les mouvements migratoires qu'a connus la France, et l'exemple du lien établi entre ses chantiers navals et leurs besoins de main-d'œuvre met en exergue toutes les possibilités d'études sur un tel sujet. De plus, on assiste, depuis les années 1970-1980, à un désir de mémoire et de patrimoine. Dans le même temps, le monde associatif a poussé à de nouvelles recherches historiques. Le retour de l'extrême droite sur le devant de la scène politique française à partir du début des années 1980 a également obligé le monde universitaire à se pencher sur l'histoire des migrations. Et ce n'est pas aujourd'hui la réactivation de thèmes tels que l'« identité nationale » ou le « choc de civilisations » qui freinera l'actualité scientifique de

ces recherches historiques.

Dans ces années 1970-1980 toujours, la recherche historique sur l'immigration s'est appuyée sur deux grands axes structurants – celui de l'histoire sociale et celui de l'histoire politique – pour mieux développer de nouveaux champs : la sociohistoire (méthodes traditionnelles dans chacune d'entre elles : l'exploitation des archives, de l'iconographie, des données démographiques pour la première ; l'usage des enquêtes, témoignages et statistiques pour la seconde ; l'étude du passé dans le présent et l'analyse des relations à distance qui lient entre eux un nombre sans cesse croissant d'individus), la micro-histoire (en suivant le fil du destin particulier d'un individu ou d'une petite communauté, en délaissant les masses, on éclaire les caractéristiques du monde qui l'entoure ; analyse réticulaire), recherches comparatives (entre les nations). C'est en ce sens que Gérard

Noiriel pointait, en 2005, quelques horizons de recherche à poursuivre pour l'histoire de l'immigration : le rôle de l'immigration dans l'industrialisation de la France, l'histoire des

naturalisations, le retour au pays (rapatriements, expulsions, retours volontaires), les échanges culturels entre les pays d'origine et le pays d'accueil. Selon Noiriel, ce serait une manière d'étendre la démarche collective au-delà des frontières de l'Hexagone, pour tisser des collaborations concrètes avec les chercheurs des pays d'émigration. Ces études permettent d'intégrer la mémoire et de promouvoir l'histoire à travers associations, reportages, ou expositions. « Nous, venus d'ailleurs » n'est-elle pas une enfant de cette mouvance ?

L'exposition fait remonter une autre dimension de l'histoire de l'immigration à La Seyne, un autre écueil qu'elle doit dépasser. La problématique des chantiers navals et de l'immigration ne peut se circonscrire aux portes des FCM. Elle doit toucher les sous-traitants. À La Seyne, on recourt systématiquement aux sous-traitants pour la pose des